



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 4 décembre 2025**

**RAPPORT N° 34/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Budget communal pour l'exercice 2026**

## Rapport 34/2025 : Budget communal pour l'exercice 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis N°34 /2025 « Budget communal pour l'exercice 2026 », qui lui a été remis le 8 octobre 2025, s'est réunie à la Maison du Conseil et à l'Hôtel de Ville, aux dates indiquées ci-dessous.

Elle était composée des personnes suivantes :

### Présidente-rapportrice :

VER	Emmanuelle Carruzzo Évéquoz	X	X	X	X	X	X
-----	--------------------------------	---	---	---	---	---	---

### Membres présent.e.s :

Parti	Noms	08.10	28.10	30.10	03.11	05.11	11.11
DA	Lavanchy L.	X	X	X	X	X	X
DA	Gonthier A.	X	X	X	X	X	X
DA	Chiffelle P.	X	excusé	excusé	excusé	excusé	X
PLR	Marinelli V.	X	X	X	X	X	excusé
PLR	Iamartino A.	X	X	X	X	X	X
PLR	Bertschy P.	X	X	X	X	X	X
PS	Matthys V.	X	X	X	X	X	X
VER	Stübi A.			X	X		
LCVL	Simonin A-F.	X	X	X	X	X	X
LCVL	Rizzello M.		X	excusé	excusé	X	
UDC	Schobinger B.	X	X	excusé	Arrivé pour culture	X	X
EAV	Ghorayeb O.	non- excusé	non- excusé	non- excusé	non- excusé	non- excusé	non- excusé

### Suppléant.e.s présent.e.s :

Parti	Noms	08.10	28.10	30.10	03.11	05.11	11.11
VER	El Kalifa K.	X	X			X	X
LCVL	Gülcü C.	X		X	X		
DA	Colin A.		X			X	
PLR	Schweizer R.		(X en plus)	(X en plus)	(X en plus)	(X en plus)	(X en plus)

### Présent.e.s à toutes les séances :

Pascal Molliat, Municipal et Vice-syndic, Laurie Willommet (sauf le 3 novembre), Municipale et suppléante Finances et Elena Bragagnini-Borloz, cheffe du service des Finances.

### Les municipales et municipaux, à la séance d'examen de leur partie de budget :

Antoine Dormond, Vincent Imhof, Gabriela Kämpf, Alexandra Melchior, Pascal Molliat, Laurie Willommet

## **Les chef-fes de service et responsables de secteur, à la séance d'examen de leur partie de budget :**

Fanny Abbot, Pascale Bacher, Céline Beetschen, Stéphane Boulenaz, Yan Buchs, Julien Cainne, Nathalie Chaix, Isabelle Chaudet, David Conde, Alexandre De Charrière, Carole Deschenaux, Raphaël Delessert, Manon Fawer, Lorena Marin Guex, Chloé Milner, Thierry Nussbaumer, Claude Lehrian, Pauline Martin, Grégoire Martin, Stéphane Piquilloud, Jessica Renel, Janine Repetti, Sophie Reymond, Emeric Ruffieux, Colette Rossier, Robert Schneider, Alessandro Sfameni, Piotr Wiacek.

### **1. PRESENTATION DU BUDGET**

Par Mme Willommet, Mme Bragagnini-Borloz et M. Molliat.

M. Pascal Molliat commence la présentation dans les grandes lignes du budget proposé par la Municipalité, tout en annonçant que le Budget 2026 n'est pas très bon. Les éléments qui suivant sont soulignés.

#### **Généralités :**

Mme Willommet présente le déroulement du processus budgétaire pour 2026, depuis juillet 2025 (Version 1 du Budget) jusqu'à fin septembre. Le récapitulatif du processus montre le travail mois après mois que les services et la Municipalité ont réalisé. Pour rappel, Mme Willommet et M. Molliat font partie de la délégation municipale pour les Finances et ont donc pu suivre ce processus. Ils sont plus impliqués depuis l'absence du Syndic, M. Luccarini.

Au départ, pour lancer le processus budgétaire 2026, la Municipalité s'est fixé les objectifs suivants :

- Objectifs qualitatifs : Développer des services publics qui répondent aux besoins de la population :
  - Appliquer les principes d'économicité maximale ;
  - Challenger les activités actuelles (Budget Base zéro) et viser l'enveloppe constant pour les charges (base budget 2025).
  
- Objectifs quantitatifs :
  - Ralentir l'augmentation du déficit au bilan / déficit budgétaire 2026 à max 3 % des charges (base budget 2025) = CHF 5 Moi ;
  - Marge d'autofinancement de 6 Mio frs (légèrement en dessus de la moyenne de l'objectif de législature selon plan des investissements 2021-2026).

Ces objectifs ont été atteints dans un premier temps.

Par la suite, mi-septembre 2025, lors de la rencontre avec l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) – initialement prévue en août 2025 mais reportée par l'ACI – des informations cruciales ont été annoncées, ce qui a compliqué grandement la version finale du budget et demandé un gros travail en peu de temps à la Municipalité pour présenter à la COFI cette version finale du budget, malheureusement beaucoup moins bonne que la version de mi-septembre. Une adaptation des recettes plus conformes à la réalité a dû être faite. La version finale présentée à la COFI ne répond pas aux objectifs de base que la Municipalité s'était fixée.

Vu que le Budget 2026 n'a pas atteint ses objectifs, la Municipalité a décidé en date du 6 octobre 2025 de lancer un programme d'efficacité au sein des services. Un programme d'efficacité permettrait d'éviter de couper dans les prestations à la population, même si la Municipalité a bien conscience que ce processus est long. C'est une démarche transversale

au sein de l'administration communale afin de travailler sur les prestations et les processus de travail, ainsi qu'une démarche long terme, qui va au-delà de la législature en instaurant ce programme dans l'ADN de la commune.

De plus, le contexte actuel n'est pas favorable aux finances des villes : coupes budgétaires tant au niveau cantonal que fédéral ; les besoins dans les villes qui sont toujours plus grands. Rien ne permet de penser qu'à moyen et long terme les finances communales vont s'améliorer.

Mme Bragagnini-Borloz prend la parole pour présenter l'évolution des charges par nature.

Voici quelques points importants :

#### **Charges :**

- Augmentation des charges de 0,26% par rapport au Budget 2025 ;
- Augmentation des charges de 0,64% par rapport aux Comptes 2024 ;
- Excepté les charges en lien avec les subventions et aides accordées et les charges pour les biens, services et marchandises, quasi statu quo entre Budget 2025 et Budget 2026 ;
- Les services ont appliqué une « base zéro » pour l'élaboration de leur budget, comme cela leur a été demandé.

#### **Revenus par nature :**

- Globalement, diminution des recettes de 4,02% par rapport au Budget 2025 : en cause, un ajustement des recettes liées aux impôts des personnes morales (éléments transmis de l'Administration Cantonale des Impôts – ACI). Le compte 40 (revenus) a été ajusté en fonction des informations ;
- Par rapport aux Comptes 2024, la diminution des recettes est de 2,38% ;
- Retour des prévisions fiscales à un montant socle (maintien du taux d'imposition à 74.5), diminution de 6.9% par rapport au Budget 2025 et de +6.29% par rapport aux Comptes 2024 ;
- Hausse des revenus du patrimoine, plus de 3% d'augmentation par rapport au Budget 2025 et Comptes 2024 ;
- Volonté de prudence pour les prévisions.

#### **Autofinancement :**

- Avec des recettes vues à la baisse, l'autofinancement est fortement réduit ;
- A noter que peu de crédits supplémentaires ont été engagés en 2025, il est possible que des nouvelles meilleures soient annoncées fin 2025 lors des boucllements des comptes par rapport aux hypothèses budgétaires.

#### **Dettes :**

- M. Molliat rappelle que la ville est en possession d'un parc immobilier (patrimoine financier) qui permet d'avoir une réserve latente conséquente qui fait que la dette n'est pas à craindre dans l'immédiat. Le problème n'est pas l'endettement mais plutôt le fonctionnement courant. Même si le déficit au bilan est conséquent, M. Molliat souligne que les investissements productifs de la ville permettent de rester positif pour la suite.

## Ouverture de la discussion sur le préavis

Un commissaire demande quels sont les signaux pour les Comptes 2025, vu les recettes fiscales extraordinaires pour personnes morales qui étaient au Budget 2025 ? Tout en sachant que ce point a été largement discuté en COFI, M. Molliat répond qu'une recette exceptionnelle existe aux Comptes 2025 (en tenant compte des informations connues à ce stade de la discussion). Mme Willommet rajoute qu'il n'y avait à l'époque pas de raisons de croire que ce ne serait pas des recettes pérennes et que les Budget 2025 et 2026 ont été construits avec cette information.

Plusieurs commissaires font part qu'en l'état, ce budget serait refusé, au vu du déficit et surtout de l'autofinancement négatif. Cependant, il est mentionné qu'il y a le souhait de pouvoir collaborer et chercher des solutions ensemble. Enfin, les membres regrettent d'apprendre que certaines recettes fiscales n'étaient pas pérennes et que cela n'a pas été clairement communiqué précédemment.

Un commissaire mentionne la ponction du Conseil d'État pour les gains immobiliers (nouvelle répartition canton-commune des gains immobiliers) et demande si la Municipalité sait quelle somme cela pourrait représenter ? Mme Bragagnini-Borloz répond qu'1'500'000frs est budgété, cela représente 650'000 frs de recette en moins. A titre d'exemple, la commune de Lausanne a retranché 4,5 millions pour cette recette à son Budget 2026.

Un commissaire fait la remarque que cette importante augmentation des recettes (impôt personnes morales) prévue au budget a conduit à constituer une réserve pour la péréquation en doublant la prévision du canton. Pour ce Budget 2026, il y a encore une augmentation de ce compte, alors que les recettes fiscales sont en baisse. Il se demande comment cela est possible. Mme Bragagnini-Borloz répond qu'ils se sont basés sur le fichier de la Direction générale des affaires institutionnelles et communales (DGAIC) qui permet de faire des simulations pour la fiscalité communale et que c'est ce résultat qui a été donné. Le commissaire se demande s'il est possible qu'il y ait une double compensation.

Un commissaire met en évidence que ce sont des questions politiques mais aussi techniques, et que faire un budget communal est un sacré défi entre les charges qu'elle peut maîtriser et celles qui sont exogènes, sur lesquelles elle n'a pas de contrôle direct, et dont la part croît régulièrement. Il en est de même au niveau des recettes, ce qui rend d'autant plus compliqué l'objectif d'atteindre l'équilibre financier sans impacter les prestations ou les investissements. L'année 2025 était encore une « bonne » année au niveau conjoncturel, qu'en sera-t-il pour les années à venir, tant au niveau fédéral que cantonal ? Il exprime également sa surprise qu'un programme d'efficacité de la ville n'ait pas été fait plus tôt, les comptes déficitaires étant une réalité depuis bien des années. Mme Willommet répond que les deux nouveaux chefs de service RH et Finances vont être en soutien pour la mise en place de ce programme d'efficacité. Il est important de pouvoir changer les paradigmes de travail. Des exemples sont cités par Mme Bragagnini-Borloz. La Municipalité y réfléchit déjà et a des idées à soumettre.

Un commissaire propose de considérer la situation financière de la commune à long terme et se dit moins inquiet que d'autres commissaires en ce qui concerne cet autofinancement négatif. Il souligne qu'il est important de garder des prestations de base pour la population. Il est évident pour lui qu'il ne faut pas qu'un autofinancement négatif soit répété chaque année. Mais il craint que des coupes dans les prestations créent des dégâts démesurés.

Au cours de la discussion, les commissaires font part des remarques suivantes : le programme d'efficacité portera ses fruits dans 4-5 ans seulement. Il faut donc faire attention au personnel de la ville, et notamment attendre que les personnes partent de leur poste pour éventuellement ne pas reconduire un EPT. Il est rappelé qu'il est essentiel de pouvoir faire des choix, non seulement pour le budget mais aussi au plan des investissements. Il faut trouver des pistes pour diminuer les frais de fonctionnement. Il est relevé que lors de l'analyse du Budget 2025, nous n'avons pas été assez prudents. Cela semble incompréhensible que des sommes exceptionnelles soient budgétées chaque année.

La commission se demande ce qui peut encore être entrepris pour améliorer le budget et s'il y a des comptes avec des montants importants qui peuvent encore être vus à la baisse (et non des comptes avec des petits montants). Mme Bragagnini-Borloz va revoir les différents services pour recalculer les charges d'amortissement. Il est possible que des nouvelles adaptations permettant un meilleur autofinancement puissent encore se faire. La Municipalité dit préférer travailler en amont pour que le Budget soit accepté en décembre. Mme Willommet rajoute que le message a bien été compris : un autofinancement négatif n'est pas envisageable pour la COFI et un effort supplémentaire va être demandé aux services. Cependant, un commissaire relève qu'il ne faudrait pas que les services s'épuisent à trouver des adaptations au budget tant que la COFI ne s'est pas déterminée. Un commissaire rajoute que la COFI a déjà fait un premier pas en discutant de ce budget lors de la séance du 8 octobre. Il est proposé que les membres de la COFI se réunissent avant la première séance d'audition des services pour une discussion sur les directions que la COFI souhaite prendre. Le rdv est fixé le 28.10.2025 à 16h45 à la salle du conseil communal. Enfin, un commissaire rappelle que le conseil communal a une responsabilité à prendre chaque année, notamment en ce qui concerne les déficits des organismes tels que ASR et VMCV. Les chiffres qui vont être transmis par la suite seront attentivement étudiés.

## 2. EXAMEN DETAILLE PAR SERVICE

### **Secrétariat Municipal, 100-121 et 130-132, avec M. Molliat et Mme Marion Houriet, présidente du Conseil Communal**

Mme Milner explique que les principales variations budgétaires sont à mettre en lien avec les élections communales 2026.

- 100.3012 : un commissaire fait remarquer que ce budget n'est toujours pas utilisé. Il dit qu'il faudrait relancer l'usage de ce montant, en commençant par les commissions permanentes. Il aimerait que cela soit fait tout de suite pour les séances COFI sur le budget afin d'aider à la prise de PV.

Mme Houriet répond qu'il y a une volonté du bureau actuel de réfléchir à ce sujet et de faire des propositions au plus vite. A ce sujet, plusieurs points sont relevés par les commissaires : c'est à la Présidence de s'organiser ; il faudrait à priori trouver une personne assermentée et qui connaît le sujet et ce n'est pas facile à trouver ; dans les communes environnantes la prise de note et le PV ne sont pas faits par la personne présidant la commission. Les bureaux précédents de cette législature y ont déjà réfléchi et il semblerait que personne au sein de l'administration ne pourrait prendre ce rôle actuellement.

- 100.3060 : A quoi sert le montant de CHF 13'000.-- ?

Il s'agit du budget pour la sortie de la présidence, des tableaux du CC, des avis de décès, des fleurs pour la décoration, des apéros du CC pour Noël et juin de la salle du CC, des cadeaux pour la présidente et pour la secrétaire.

- 100.3185 : La diminution sur ce compte fait-elle suite à une décision du bureau et est-ce bien au bureau de prendre ce genre de décision budgétaires ?

La Présidente du CC en a parlé à deux reprises en séance du CC. Deux personnes uniquement se sont manifestées et le Bureau a décidé cela au vu du résultat. Ces personnes ont également été contactées directement.

- 100.3185.02 et 100.3189 : Transfert de CHF 5000.-- des honoraires pour la CRIC (100.3189) à ces honoraires CC sans affectation. La CRIC a eu très peu d'activités suite à la mise en panne des décisions concernant les taxes sur les résidences secondaires. Mais les recours vont reflourir. Est-ce bien au bureau de prendre ce type de décision budgétaire ?

Les CHF 10'000.-- budgétés les années précédentes sur le compte de la CRIC ont été ventilés sur les deux comptes pour répondre à la réalité des besoins (factures de commissions). C'est une proposition du Bureau du CC qui peut être modifiée. Cela a été discuté avec M. Luccarini à la séance du bureau.

Un commissaire pense qu'il y a un besoin au 100.3185.02, ce qui lui est confirmé, alors il faut laisser ces honoraires. Mais il ne serait pas très sage selon lui de diminuer ce budget pour la CRIC. Une commissaire précise que cela a été mis sur les deux comptes par souci de simplification pour ne pas avoir à réfléchir par après dans quel compte le budgéter pour que ce soit correct.

- 110.3060 : Est-ce que les frais de représentation de CHF 500/750 par mois (municipal/syndic) sont-ils versés en cas d'absence de longue durée ?

M. Molliat répond que oui, car ce sont des éléments qui font intégralement partie du salaire. Aujourd'hui, aucun règlement ou document nous permet de supprimer cette indemnité en cas d'absence. Un commissaire précise que c'est au Conseil Communal de faire des propositions et de les voter ensuite. Un commissaire, en regardant les Comptes 2024, se pose la question de savoir s'il existe un remboursement d'assurance lors d'arrêt longue durée ? On lui répond qu'un remboursement d'assurance se fait à partir de 3 mois d'absence avec certificat médical.

- 121.3170 : Le budget est inchangé malgré l'annonce au 122.3170 (compte qui est chez ACC)

Ce n'est pas un transfert d'argent mais une diminution de frais car c'est couvert par le compte 122.3170. Mme Milner rappelle l'explication d'ACC dans le préavis page 15, 122.3170 : "cette ligne a été revue à la baisse" sans mention de transfert sur un autre compte.

- 121.3186 : un commissaire s'interroge sur les raisons de l'augmentation à cette ligne de + 47% par rapport aux comptes.

Les variations entre les Comptes 2024 et le Budget 2026 s'expliquent principalement par :

- A) Assurance RC (Vaudoise / Police 117519 0 2500) : la prime d'assurance 2024 (avant timbre fédéral) a été diminuée de CHF 10'500.-- (arrondi) suite à la « redistribution des bénéfices 2022 » par la Vaudoise.
- B) Assurance choses bâtiments All Risks (Bâloise / Police 70/3.477.012-9) : la prime de cette assurance varie entre autres en fonction de la valeur ECA de nos immeubles et des revenus locatifs. Elle est donc en partie influencée par l'acquisition de nouveaux immeubles ou par la modification de sommes d'assurances, par exemple, suite à la transformation d'un bâtiment. Pour le Budget 2026, nous nous sommes basés sur la prime 2025 (CHF 62'700.-- arrondi) à laquelle nous avons ajouté CHF 6'100.-- d'augmentation estimée en lien avec l'acquisition des bâtiments Rolliez 7-11, Jardins 12 et Corsier 20.
- C) Une potentielle nouvelle assurance « Assurance de construction – Contrat-cadre » budgété à CHF 19'700.-- : cette couverture permettrait d'assurer l'ensemble des travaux/chantiers de la Ville (sous conditions et sauf exceptions). Actuellement, ces

éléments ne sont pas assurés d'office et cela se fait au cas par cas. Le montant indiqué correspond à l'offre actuelle toutes options (travaux de construction, assurance complémentaire et RC du maître de l'ouvrage) avec une franchise de CHF 5'000.--.

- 12135.28 par rapport au 135.3528 (SAI) : demande d'explications

L'augmentation est à mettre en lien avec un effet démographique (plus de population à Vevey) et la clé de répartition est en fonction de la démographie. La clé de répartition pour 2025 était CHF 9,70/habitant·e et en 2026 elle s'élève à CHF 10.--/habitant·e. Ce qui fait un montant de CHF 191'600.-- pour 2025 (19'752 habitant·es) et de CHF 201'460.-- pour 2026 (20'146 habitant·es).

### **Accueil et population, 122, 125, 130-132, avec Mme Kämpf**

Mme Kämpf rappelle que les principales informations sur les ajustements du budget se trouvent dans le préavis.

#### **Questions des commissaires sur le préavis**

- 4/36 p.11 : Nature 366 / Accueil et population : il est indiqué une baisse de CHF 62'500.-- Un commissaire trouve que l'explication n'est pas claire. Il y a effectivement une diminution de CHF 65'000.-- au compte 125.3665 de budget à budget. Mais pourquoi n'y a -t-il pas une suppression totale, puisque le préavis nous dit que ce n'est plus mis au budget ? (aux Comptes 2024 : compte 122.3665)

Dès 2024 les CFF ont mis en place un nouveau système de vente. Nouvelle procédure informatique, cartes nominatives et 8 positions tarifaires différentes ; les CFF facturent 95 % du prix de chaque carte vendue pour la prestation fournie. Auparavant les achats et ventes des flexicards et cartes CGN figuraient sur les lignes 122.3665 (achats) et 122.4362 (ventes) car le Bureau de l'information (BI) était budgété sur le compte 122.

Consécutivement à l'absorption du Bureau de l'information à l'Office de la population ces lignes ont été transférées sur les lignes correspondantes 125.3665 (achats) et 125.4359 (ventes).

- 122.3102.03 : un commissaire demande s'il est possible de recevoir un descriptif listant toutes les imputations liées à l'affichage public (charges et recettes), afin d'avoir une vision claire et détaillée des impacts divers, liés, entre autres, à la fin de la convention avec la SGA, ainsi qu'à l'interdiction de l'affichage politique libre ?

Toutefois il n'y a pas d'imputations au budget en tant que telles. La SGA établit des factures proforma à la Ville pour les prestations d'affichage suivantes : réseaux d'affichage culturel local, affichage politique, Biennale Images et PictoBello. Le montant de ces prestations est dès lors déduit de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public, que la SGA verse à la Ville.

Le montant de la redevance pour utilisation du domaine public pour l'affichage commercial dépend du nombre de surfaces effectivement utilisées par la SGA qui gère son réseau et ses partenaires commerciaux librement, sans donner les détails par emplacement. En effet, la convention et ses avenants prévoient un forfait annuel auquel sont déduites les prestations mandatées par la Ville. Le nombre de panneaux disponibles, peut varier notamment en fonction des travaux nécessitant parfois le retrait ou déplacement de ces surfaces

Un commissaire, en regardant la convention SGA, demande si la convention sera reconduite pour 10 ans et si elle est toujours valable ? On lui répond qu'il y a un avenant à la convention et que cette convention a été dénoncée. Des appels d'offre seront faits, et en attendant la

commune fonctionne avec un avenant (pour affichage culture / commerces et prestations demandées par la Ville). Comme il y aura les élections en 2026, c'est une prestation supplémentaire qui a été demandée par la Ville.

Une commissaire demande à pouvoir consulter l'avenant.

Un commissaire se pose la question s'il existe des sociétés d'affichage qui sont plus compétitives que SGA ? Il y a effectivement d'autres prestataires mais la compétitivité dépendra des offres en réponse à l'appel d'offres soumis au marché public.

- 122.3102.03 : un commissaire demande si les termes « sera déduite » (préavis 6.2, p. 15) indiquent une comptabilisation différente entre budget et comptes ?

Mme Bacher répond qu'en réalité, il s'agit d'une prestation de la SGA liée aux élections générales communales. Plutôt que la facturer, le prestataire déduit ces prestations d'affichage pour la Ville à sa redevance, soit des recettes versées à la Ville pour l'utilisation du domaine public. Ces prestations de la SGA, représentent notamment le collage des affiches sur les 153 surfaces d'affichage politiques temporaires supplémentaires. Cette prestation unique en 2026 se monte à (CHF 15.-- HT par affiche), soit à CHF 2'295.-- pour 153 affiches F4. Ce montant sera donc déduit des recettes (compte) et non pas imputé au Budget 2026 (dépenses). Il est précisé que la somme exacte est arrivée après que le budget a été donné.

- 122.3102 : L'augmentation de CHF 5000.-- est un transfert du 122.3170.01
- 122.3170 : « Transfert » de CHF 14'900.-- de ACC à SMU. Un commissaire questionne l'utilité de ce transfert étant donné que tout va changer lors de l'utilisation de MCH2 et se demande si ce transfert de charges correspond bien à un transfert opérationnel ? (préavis 6.2, p. 15). Il se demande également où sont ces CHF 14900. -- ?

Il ne s'agit pas d'un transfert mais d'une diminution du budget ACC. Les réceptions organisées par le Service à la demande de la Municipalité, sont financées par le budget du SMU.

- 122.3170.01 : un commissaire fait remarquer que le transfert de CHF 5000.-- au compte 122.3102 aboutit de fait à une augmentation de CHF 15'000.-- au total du poste « 1er août », puisqu'ils restent acquis à la communication du 1er août (préavis 6.2, p. 15). Il demande pourquoi le faire sous cette forme ?

Il y a lieu de distinguer les frais d'annonce et communication spécifique pour la fête nationale représentant CHF 5'000.--. Pour le surplus, la ligne a été augmentée en raison des travaux de la Grande Place et des coûts supplémentaires pour la logistique de la partie officielle et du déplacement de l'infrastructure de fête en 2026

- 122.3185 : un commissaire demande si ces honoraires d'avocats sont nécessaires pour les demandes LInfo ? (préavis 6.2, p. 15) ?

Il ne s'agit ici pas d'honoraires d'avocat. La convention liant la Ville à Horizon (ex-Frappecom) prévoit une participation financière annuelle pour la participation à la gestion du contenu, le support technique, la maintenance et droits de licence. Ce montant comprend donc cette participation ainsi que les mandats photographes pour le bulletin communal.

- 122.3185.03 : un commissaire relève qu'il y a CHF 150'000.-- de frais juridiques et honoraires d'avocats pour le service de la population et aimerait connaître les types de prestations que cela représente. Il se demande si c'est pour payer des frais d'honoraires de la population ?

Il s'agit de l'ensemble des frais d'avocats spécialisés selon estimation des services (rédactions de mémoires auprès de la CDAP, procédures URB - contentieux liés à des travaux - et RHU).

Il a été décidé que tous les budgets de frais avocats pour chaque service sont sur ce compte (procédure aménagement territoire, LInfo, recours pour CDAP etc.).

Concernant les processus de traitement des demandes LInfo, c'est une nouvelle pratique à mettre en place, Mme Bacher accompagne les services. Il y a un potentiel d'amélioration.

- 122.3665 et 122.4362 : un commissaire demande des explications pour ce compte, sachant que les cartes AG CFF étaient déjà supprimées au Budget 2025.

Voir réponse plus haut liée au préavis, Nature 366 et explications données aux comptes 122.3665.01 et 122.4362.01 (qui suivent)

- 122.3665.01 et 122.4362.01 : même question que pour 122.3665 et 122.4362

Les cartes CGN ne sont plus consignées, car la CGN a modifié son système qui ne figurent plus au budget, les cartes CFF demeurent et sont budgétées sur la ligne 125.3665 selon estimation des ventes 2024

En fin d'année 2024, la CGN nous a informé d'une nouvelle procédure pour la vente des cartes CG selon quasiment le même principe que celui des CFF, soit une carte nominative, avec une date de voyage fixée. Cependant, sans que nous ne percevions un quelconque montant pour le travail effectué (pour rappel 5% pour les CFF). Par conséquent, il a été décidé de renoncer à poursuivre la vente de ces cartes CGN dès ce mois d'avril. D'autres communes se sont manifestement également positionnées dans ce sens.

- 122.4272 : un commissaire se pose la question de savoir quels sont ces abribus « Modern-Alu » et pourquoi cela aboutit-il à une diminution de CHF 20'000.-- de la redevance (préavis 6.2, p.16) ? Il questionne également le fait que dans le préavis (6.2, p.15), il est noté : « montant inscrit au budget : inchangé » ?

La convention et annexes relatives à ces abribus est présentée à la COFI. La cession des abribus (Modern-Alu – anciens abris tel qu'à l'Hôtel de ville), qui deviendront propriété de la Ville de Vevey dès le 30 juin 2026, implique une déduction de CHF 20'000.-- sur la redevance pour l'utilisation du domaine public (budget ACC). L'entretien et la gestion des abribus seront assurés par le Service Travaux.

Un commissaire demande s'il y a la possibilité de louer l'espace publicitaire à des privés, et on lui répond qu'il n'y a plus de panneaux d'affichage depuis plus de 5 ans, car la SGA a renoncé à mettre des panneaux publicitaires dans les abribus.

- 125.3011 : un commissaire questionne ce changement ?

C'est un poste d'auxiliaire qui est passé en fixe, il n'y a plus d'auxiliaire. Il s'agit de la pérennisation du poste d'enquêtrice pour la mise en conformité des résidences secondaires. C'est aussi en prévision d'un départ à la retraite au printemps 2026, qui nécessitera une réorganisation du service. Un commissaire remarque également un gros changement entre le Budget 2024 et le 2025. Mme Bragagnini-Borloz reviendra vers la COFI avec plus d'explications.

- 125.3163 : un commissaire demande si ce montant est réellement pour la location de 2 terminaux de paiement. Si oui, ce prix n'est-il pas exagéré en 2026 ? (Un achat semble coûter moins cher)

Une location est préférable car le contrat qui nous lie inclut le remplacement de l'appareil en cas de panne de celui-ci. Des nouveaux terminaux de paiement ont été mis en place et

coûtent au total CHF 82.70 TTC par mois avec leur lignes 4G, soit CHF 992.40 TTC annuels. Par ailleurs, la machine à affranchir le courrier doit être remplacée d'ici janvier 2026. Ces machines ont été recommandées par le service informatique. S'il y a une panne, le prestataire la remplace.

- 125.3665 : un commissaire se questionne : au-delà du problème de logique relevé à propos du préavis, la suppression annoncée est-elle inévitable ? Y a-t-il d'autres moyens de favoriser l'utilisation des transports publics pour de longs trajets ?

Il faut se référer aux réponses ci-dessus données par ACC.

## **Relations humaines, 140-141-145, avec Mme Willommet**

### **Questions des commissaires sur le préavis :**

- 2.3.4, p. 6 : Les coûts de personnel diminuent de CHF 277'600.-- malgré l'augmentation des EPT de 4,785. Ça veut dire soit que des qualifiés ont été remplacés par des moins qualifiés, soit des anciens par des plus jeunes, soit que les Relations humaines tiennent compte des délais d'engagement. Quelle est l'explication réelle ?

Au niveau des natures comptables, les salaires fixes (\*.3011) augmentent de CHF 347'000.— par rapport au Budget 2025. Cette augmentation est cependant largement compensée par une baisse des salaires auxiliaires de CHF 395'800.— (\*.3012). D'autres natures comptables contribuent à cette baisse de la nature 30 en étant plus précis dans le calcul des charges de personnel. Par exemple : Frais de déplacement et de débours, ajustement du calcul de la LPP.

- 2.3.4, p. 6 : L'indexation à 0 % est-elle si certaine que cela ? JobUp semble plutôt pronostiquer 0,5 %. L'office fédéral de la statistique donne 0,2 % d'augmentation de l'IPC à fin septembre.

En se fondant sur l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de novembre 2024, qui constitue la référence de la dernière indexation salariale, une hausse de 0,5 % est observée. Toutefois, au cours du second semestre, l'indice a amorcé une baisse. Dès lors, si cette évolution se confirme, il est envisageable que l'IPC retrouve un niveau comparable à celui de novembre 2024. Historiquement, lorsque l'IPC indiquait une progression inférieure à 1 %, l'indexation de l'échelle des traitements n'était pas systématiquement appliquée. On tend vers une indexation vers zéro, une délégation du personnel a été consultée suite à la décision de la Municipalité. A titre indicatif, si une indexation à 0,1% est proposée cela fera une augmentation de CHF 50 à 60'000.--. La décision municipale n'a pas encore été prise.

- 141.3071 : Allocation de renchérissement : à quels pensionnés fait-on référence ici ? Est-ce une allocation définie dans un règlement ?

Il s'agit d'une allocation de renchérissement supplémentaire à la CIP consentie par la Ville de Vevey pour le personnel parti à la retraite jusqu'en 1999. Dès lors, le nombre de pensionnés remplissant cette définition diminuant avec le temps, le montant de cette allocation diminue inexorablement.

- 141.3091 : On en est où en 2025 et quels projets pour 2026 ?

M. Ruffieux précise que depuis son arrivée, pour l'année 2025, certains programmes de formation ont pu être à nouveau organisés, notamment une formation de management pour

les nouveaux responsables. Selon les demandes de formation en cours, nous devrions parvenir à rester dans le budget alloué, sans devoir refuser des demandes de formation de la part du personnel. CHF 114'000.-- ont déjà été alloués pour 2025 à fin octobre 2025.

Il précise également que cela fait un budget de CHF 400.-- par employé.e (379 employé-es) actuellement, ce qui n'est pas très élevé.

Une commissaire demande s'il y a des imputations internes dans ces chiffres, par exemple avec des formations internes des services sont sur ce compte ? Cela n'est pas le cas car c'est une autre nature comptable précise Mme Bragagnini-Borloz.

Un pôle formation a été créé au sein du service RHU pour la coordination des apprentis et de la formation continue globalement au niveau de la Ville. Lié à cette évolution, M. Ruffieux précise qu'à terme le montant du budget pourrait évoluer, mais que pour le moment, il est plutôt bas. En l'absence de chef.fe de service RH l'an dernier, il n'y avait pas d'impulsion et donc de dépenses à ce sujet.

Un commissaire demande s'il serait possible que ce pôle formation puisse être partagé avec d'autres communes. M. Ruffieux dit que ce n'est pas encore un thème abordé lors des réunions avec les chef.fe.s de service RH des villes de la Riviera, mais cela pourrait être une piste dans l'avenir dans le but de mutualiser certaines formations par exemple.

- 141.3093 : Est-ce que les mesures particulières (+ CHF 2000.--) Covid sont toujours d'actualité ?

Non, il n'y a plus de mesures particulières pour le Covid. À la suite de quelques années sans sollicitation particulière de ce budget, cette ligne pourrait revenir à un niveau d'avant crise Covid. Une partie de ce compte (CHF 10'000.-- était dédié à la clinique du travail (personne de confiance). Si un suivi devait se faire à la clinique du travail, c'était facturé sur un autre compte. On y trouve aussi les frais de vaccination contre les tiques pour le secteur Espaces Verts.

Un amendement a été proposé par la Municipalité, et accepté par la COFI (- 7000.-- CHF).

- 141.3099.02 : Qu'est-ce qui justifie un montant de CHF 150'000.-- alors que selon les comptes passés, le montant était plutôt entre CHF 20'000.-- et CHF 60'000.--. (Compte 2021 : CHF 25'000.--, 2023 : CHF 59'000.--, 2024 : CHF 17'000.--). La question se pose aussi pour CHF 60'000.-- de Frais de séminaires et ateliers de travail : quelles sont les différences d'avec les frais de formation au 141.3091 ?

Une partie de ce budget (CHF 50'000.--) prévoit globalement la prime des jubilaires qui sera imputée sur les comptes salaires du personnel (\*.3011). Ces primes peuvent donner lieu à des dépassements des lignes de salaires (\*.3011), qui sont alors compensés par ce budget mis par défaut dans 141.3099.02. Dès lors, CHF 50'000.-- dans ce compte ne seront, de fait, pas utilisés.

L'autre ligne principale de ce budget concerne, en effet, des ateliers ou séminaires. Cela permet l'organisation d'ateliers ponctuels, sur demande des services ou à l'initiative de RHU. Par le passé, les ateliers ont porté sur la cohésion d'équipe, le coaching sur la place de travail ou encore sur la communication. Ils ne s'apparentent donc pas tout à fait à des formations. Ce compte ne peut pas être débloqué par quelqu'un d'autre dans le service que le chef de service, et comme il n'y en avait pas en 2024, il n'y a pas eu de dépenses.

La Municipalité a proposé un amendement sur ce compte (campagne vaccination grippe pour le personnel) de -5000.-- CHF, accepté par la COFI.

- 141. 4361.04 : La différence annuelle moyenne, réelle, de 2019 à 2024 est de CHF 2'401'410.--. Pourquoi ne pas fixer ce poste à CHF 2'000'000.-- voire CHF 2'200'000.-- ?

M. Ruffieux dit qu'il a joué la sécurité. En janvier 2025, il y avait 25 EPT vacants, alors qu'actuellement il y a entre 10 et 14 EPT non occupés. Il y a également du temps écoulé entre un départ et une nouvelle arrivée.

Cela est aussi dû aux demandes de pérennisation pour 2026. De plus, comme tous les postes des chef-fes de service n'étaient pas repourvus, il y avait forcément moins de charges salariales. Il est précisé que si un poste de chef-fe de service n'est pas pourvu, les postes en dessous ne le sont pas non plus. La règle pour le calcul est de prendre 3% de la masse salariale. Un commissaire relève que selon ses calculs, sur les 6 dernières années, on n'est pas à 3% mais à 6%. Il se demande si 4 % pourrait permettre d'être plus juste. Un commissaire rajoute que ces dernières années, le calcul était de CHF 2'400'000.--. M. Molliat précise que pour 2026, on ne sera sans doute pas dans ces chiffres et que le risque est d'avoir un correctif beaucoup trop grand.

Un commissaire rajoute que le niveau d'endettement de la Ville fait que l'on cherche à économiser de l'argent par ci par là, et qu'au vu du niveau d'endettement, le budget pourrait être refusé. Il est précisé que les commissaires souhaitent que le budget se rapproche le plus possible des comptes. Un autofinancement doit être positif pour certains membres, mais d'autres choses entrent en matière dans l'acceptation du budget, notamment le déficit de CHF 10 millions.

Un commissaire dit qu'il ne faut pas sous-estimer le fait qu'il y a aujourd'hui un.e chef-fe de service dans tous les services et que cela va amener du positif. Il considère que nous pouvons faire confiance et suivre le service RH. Un commissaire rappelle la nécessité pour certains d'avoir un autofinancement de plus de CHF 6 millions, et qu'il ne faudrait surtout pas devoir emprunter pour payer les charges fonctionnelles de la commune.

C'est pourquoi la Municipalité propose de rester prudent et de garder le correctif de masse salarial budgété pour 2026 tel quel.

### **Affaires intercommunales, 150, avec M. Molliat**

M. Molliat annonce que Mme Rossier va prendre sa retraite. Le budget pour le recrutement fait partie de l'enveloppe RH de la commune de Vevey et ensuite ce sera réparti dans les différentes communes selon la clé de répartition.

- 150.3080 : un commissaire demande des précisions sur ce compte

Mme Rossier dit que ce compte sert à engager du personnel via une boîte d'intérim en cas de maladie. Un commissaire demande pourquoi l'annonce de recrutement est parue dans plusieurs communes. M. Molliat précise que comme c'est la conférence des syndicats qui gère ce recrutement, par conséquent l'annonce est relayée par l'ensemble des communes.

### **Bureau économie, tourisme et vignes, 182, avec M. Imhof**

Deux amendements sont proposés par la Municipalité pour un montant de -5000.-- CHF pour le compte 182.3653, et de -5000.-- CHF pour le compte 182.3658.08.

Ces amendements sont acceptés par la COFI.

M. Imhof souligne l'effort fait par le Bureau, car c'est la seule ligne qui soutient l'animation. Un alignement aux Comptes 2024 a été fait. Cela ne remet pas en cause le soutien à des animations déjà existantes comme par exemple le petit train à Noël. Cette diminution implique plutôt que de nouvelles animations ne pourront pas être soutenues. Un commissaire rappelle que cette ligne « animations attractives des rues » avait été proposée à la place de l'éclairage attractif et trouve dommage de diminuer l'animation des rues et pas l'éclairage attractif.

## **Systèmes d'information, 190 à 192, avec M. Imhof**

### **Questions des commissaires sur le préavis :**

- Dans le préavis : 6.5, p. 17 : Un commissaire demande si la plateforme iGov est en lien avec l'e-id récemment acceptée (votation fédérale) et s'il faudra avoir la carte d'identité électronique pour se connecter à la commune ?

M. Schneider répond que ce n'est pas lié à l'identité électronique fédérale. Pour se connecter, ce ne sera pas obligé que ce soit via ce moyen.

- Un commissaire demande quels sont liens entre le site de la commune et le portail iGov car dans le préavis, il est indiqué que le portail iGov permettra d'authentifier les internautes de manière centrale et d'étoffer les prestations en lignes.

M. Schneider répond que le projet vaudois iGov portail est porté par l'AVRIC et par l'UCV. Les CHF 30'000.-- ajoutés au Budget 2026 constituent la participation de la ville (comme une cotisation) à ce projet. Le but est d'avoir une authentification centralisée et unique pour faciliter les démarches administratives en ligne de la population de Vevey (exemple aujourd'hui : Géocity). Cela favorisera l'identification via un seul mot de passe pour aller sur toutes les prestations de la ville, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est précisé que ce n'est pas directement la ville qui va gérer l'identification mais ce portail, même si l'identification sera bel et bien issue du site internet de la ville.

Un commissaire demande si le Canton participe aux frais de ce portail.

M. Schneider répond que le Canton a son propre portail cantonal et n'est pour le moment pas partie prenante dans ce projet. Le portail cantonal ne peut pas s'appliquer aux communes. A la question de savoir si d'autres grandes villes font parties de ce projet, il est donné comme exemples Montreux et Gland, qui ont déjà des solutions privées et plus coûteuses.

Un commissaire demande quelle est la nécessité de réaliser ce projet en 2026 et s'il existe la possibilité de rejoindre ce projet plus tard. On lui répond qu'effectivement, ce projet ne va pas s'arrêter ni finir en 2026, donc il est possible de participer plus tard. Si la ville veut être dans les communes tests, alors il faut rejoindre le projet pour 2026. Un exemple est donné : la Municipalité utilise un logiciel de eSeances pour ses séances. La ville a rejoint ce projet par après, et l'utilise toujours aujourd'hui.

Un commissaire demande si le fait de participer au projet permettra d'avoir du poids sur le design et que si ce n'est pas le cas, alors il est peut-être préférable de reporter la participation au projet. On lui répond que le design est déjà fait et que la ville n'a pas son mot à dire à ce sujet.

Un commissaire demande combien de personnes s'identifient sur le site de la commune. M. Schneider peut transmettre une partie des statistiques (pour lesquelles son service a un accès).

Nombre de demandes qui ont été effectuées sur Vevey à travers les outils SIT ces dernières années, incluant Geocity ainsi que le formulaire Cartoriviera des demandes de permis de fouille / dépôt. Selon M. Schneider, le chiffre 2025 est sous-estimé :

<b>Année</b>	<b>Total</b>
2018	237
2019	301
2020	237
2021	250
2022	295
2023	587
2024	659
2025	837

Nombre de soumissions effectuées (notamment les demandes de subventions) chaque année sur les formulaires Drupal (mis en route fin 2020) :

<b>Année</b>	<b>Total</b>
2020	6
2021	115
2022	562
2023	556
2024	1058
2025	1770

Nombres des demandes du guichet virtuel Eadmin de Vevey :

<b>Année</b>	<b>Total</b>
2023	787
2024	892
2025	1152

Une commissaire rajoute qu'aujourd'hui, on est de plus en plus obligé de remplir des formulaires en ligne et que cela sera la norme dans le futur. M. Schneider confirme à un commissaire qu'il s'agit bien d'une unification et d'avoir un seul compte pour accéder aux prestations de la ville.

- 190.3151.02 : un commissaire demande quels sont les coûts de la GED étant donné les différents chiffres de ce compte (CHF 95'000.-- + 15'000.-- + 5'500.-- et peut-être d'autres dans d'autres sous-lignes)

M. Schneider précise que les prix des logiciels ont beaucoup augmenté ces dernières années. Le service s'est basé sur les chiffres du Budget de 2024 (CHF 94'000.-- et pour 2025 CHF 89'000.--). Ce sont des montants conséquents. Il y aurait 350 personnes qui utilisent actuellement la GED à Vevey. Un des projets en cours est de remplacer les dossiers Windows par la GED pour héberger et gérer les documents.

Un commissaire demande si le service a déjà pensé à utiliser des licences concurrentes ? Il lui est répondu que ce serait possible mais que c'est plus cher.

Il est précisé que les 5'500 frs que l'on trouve dans l'avant dernière ligne (Interface eSeances avec la GED), permettraient par exemple à terme de stocker les séances Mun avec la GED.

Le service a également fait une réévaluation du total des logiciels utilisés et la ligne 190.3151.02 a été adaptée en fonction. Les membres de la COFI saluent cette décision. Un amendement de la Municipalité à -10'000.-- CHF a été proposé et accepté par la COFI.

- 190.3185 :
  - a. Quelles différences de prestations justifient cette augmentation par rapport au Budget 2025 et Comptes 2024

M. Schneider précise que ce sont les CHF 30'000.-- lié à iGov portail dont on a parlé plus haut.

- b. Sur ces CHF 172'000.--, CHF 48'000.-- sont pour la GED. Or il est mentionné dans le service Travaux, qu'un EPT supplémentaire (travail administratif du service) aura notamment pour mission d'implémenter la GED. Il se pose donc la question du coût total de l'implémentation de la GED.

M. Schneider mentionne qu'effectivement, il y a un travail supplémentaire dans les services pour que le personnel puisse utiliser la GED. Il n'est pas prévu de renforcer des EPT dans les services pour faire ce travail. Cela demande du temps pour s'habituer à des techniques différentes. Par cette utilisation de la GED, M. Schneider y voit un gain de temps, par exemple pour retrouver des factures. Il donne quelques exemples d'utilisation de la GED : gestion des collaboratrices et collaborateurs pour RHU, dossier des habitants pour l'Office de la population, remplacement des dossiers Windows etc.

Voici un tableau récapitulatif détaillé de l'évolution du prix du logiciel M-Files utilisé pour la GED :

Date	No document	MB	Débit	Libellé	Libellé du compte auxiliaire
01.01.2021	436017	CHF	2'869.15	Souscription licences Add-ons	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
01.02.2021	454665	CHF	3'500.25	Maintenance applicative M-Files 2021	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
07.05.2021	476551	CHF	1'241.65	Maintenance gestion avancée des suppléances et interface intelligente	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
01.07.2021	716664	CHF	30'512.70	Souscription licences M-Files Online	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
31.12.2021	3087598	CHF	351.10	Maintenance licences ChronoScan 2021	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
<b>2021</b>			<b>38'474.85</b>		
01.01.2022	511008	CHF	2'869.15	Souscription licences Add-ons 2022	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
20.01.2022	3087602	CHF	383.40	Maintenance licences ChronoScan 2022	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
23.02.2022	4610365	CHF	3'500.25	Maintenance applicative M-Files 2022	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
27.04.2022	6649311	CHF	383.40	Maintenance licences ChronoScan 2023	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
27.04.2022	6649312	CHF	1'241.65	Maintenance gestion avancée des suppléances et interface intelligente	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
08.09.2022	6681954	CHF	2'869.15	Souscription licences Add-ons 2023	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
21.09.2022	6684787	CHF	43'288.95	Souscription licences M-Files 2022	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
<b>2022</b>			<b>54'535.95</b>		
01.02.2023	6798184	CHF	3'500.25	Maintenance applicative M-Files 2023	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
24.05.2023	6775831	CHF	1'243.60	Maintenance gestion avancée suppléances/interface intelligente 2023	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
27.07.2023	6802785	CHF	59'670.07	Souscription licences M-Files 2023	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
11.09.2023	6809902	CHF	2'877.15	Souscription Add-Ons M-Files 2023	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
<b>2023</b>			<b>67'291.07</b>		
14.02.2024	6864456	CHF	8'993.40	Licences M-Files multiserveurs 2024	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
04.03.2024	6868460	CHF	3'513.25	Maintenance applicative M-Files 2024	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
16.05.2024	6889106	CHF	1'246.30	Maintenance gestion avancée suppléances/interface intelligente 2024	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
06.09.2024	6919098	CHF	2'869.15	Souscription Add-Ons M-Files 2024	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
06.09.2024	6919099	CHF	77'546.60	Souscription licences M-Files 2024	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
<b>2024</b>			<b>94'168.70</b>		
27.01.2025	6997383	CHF	3'513.25	Maintenance applicative M-Files 2025	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
12.05.2025	7048870	CHF	1'246.30	Maintenance gestion avancée suppléances/interface intelligente 2025	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
01.09.2025	7104034	CHF	2'879.80	Souscription Add-Ons M-Files 2025	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
01.09.2025	7104035	CHF	82'007.35	Souscription licences M-Files 2025	Neurones Technologies SA, 1201 Genève
<b>2025</b>			<b>89'646.70</b>		

La Municipalité a choisi de faire une économie claire sur le projet iGov (190.3185), qui n'est pas jugée nécessaire pour le moment. De plus, il manque de ressources dans les services afin de mener à bien ce projet. Un amendement de la Municipalité est proposé sur ce compte à -52'000.-- CHF, accepté par la COFI.

## Finances, 200, avec Mme Willommet

### Questions liées au préavis :

- 2.3.2 p. 5 : NPIV/LPIV : L'explication donnée dans le préavis indique que notre budget a été établi en ajoutant en deux postes CHF 2,3 millions de charges au titre de la péréquation ; au 200.3529.02 figurent CHF 6'207'800.-- alors que le décompte prévisionnel cantonal 2026 mentionne CHF 4'207'833.-- L'opération similaire faite au Budget 2025 reposait sur la perspective des conséquences du bond des recettes fiscales. Mais quelles sont les raisons de celle de 2026, plus clairement que « tenir compte des éléments fiscaux spécifiques à notre commune »

Mme Bragagnini-Borloz commence par un rappel de la Loi sur la péréquation intercommunale vaudoise (LPIV/NPIV) et de comment cela est calculé. Pour le Budget 2026, le service s'est basé sur :

- les informations transmises par l'ACI pour la fiscalité
- le décompte prévisionnel LPIV 2026 adapté selon les prévisions fiscales 2026

Un fichier Excel est mis à disposition par la DGAIC pour le décompte prévisionnel 2026 et peut être utilisé pour simuler les montants à budgéter si les perspectives fiscales s'écartent des données qui ont été utilisées par la DGAIC (base 2024 pour les prévisions LPIV 2026). Il s'agit de la même méthodologie que celle faite en 2025, et cette méthodologie a été validée par ailleurs par la DGAIC.

Un commissaire demande s'il y a eu une simulation 2023-2025 ? On lui répond qu'au niveau péréquation, il n'y a pas assez d'informations pour pouvoir le faire.

Un membre de la COFI interroge le taux d'erreur dans cette nouvelle façon de faire ? Mme Bragagnini-Borloz répond qu'il n'y a pas assez de recul pour le savoir. Il est difficile de faire les prévisions pour les années suivantes. Mme Willommet précise qu'effectivement, il est possible d'avoir une fourchette, mais qu'il est compliqué de vraiment préciser les choses.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi les prévisions de la péréquation sont les mêmes que pour le Budget 2025, alors que les recettes fiscales ne sont pas les mêmes ? Il se trouve que la prévision budgétée en 2025 n'était au final pas assez importante.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas réduire la marge de précaution pour 2026 ? Ces éléments validés ont été validés par Finances et par la Municipalité, on peut donc conclure que c'est assez réaliste.

Un commissaire se demande si avec le fichier de la DGAIC il est possible de retrouver les chiffres pour la péréquation de 2025. Le décompte définitif 2025 arrivera pour les comptes et il n'est pas possible de le savoir avant.

Etant donné le contexte financier du Budget 2026, un commissaire demande si en tant que spécialiste financière un autofinancement négatif est inquiétant.

Mme Bragagnini-Borloz relève, que si elle doit se prononcer sur des éventuelles inquiétudes, elle se prononcerait plutôt sur l'évolution des charges exogènes (charges liées) et endogènes, et de se poser la question de savoir comment influencer les charges endogènes et que faire avec les exogènes sur lesquelles la commune n'a pas la main. Après le 1er dépôt du Budget 2026, l'autofinancement était satisfaisant, mais suite à l'information donnée par l'ACI (ajustement des recettes fiscales), il a fallu revoir les efforts et la distinction entre les charges exogènes et endogènes devenait d'autant plus importante. Mme Willommet rajoute qu'il a été remarqué que tous les services n'avaient pas la même façon de faire leur budget et que cela avait aussi une influence sur l'autofinancement. Des critères plus clairs devront être définis pour le futur.

Mme Bragagnini-Borloz pense qu'il est nécessaire de créer d'un règlement financier apportant les précisions concernant certaines définitions que tous les services devront suivre, dans lequel il sera spécifié les critères de ce qui correspond à des charges du budget de fonctionnement par rapport aux charges d'investissement.

Pour le moment, ce n'est pas possible de savoir le pourcentage de charges exogènes et des charges endogènes, mais le service va y travailler pour en donner la définition.

- 2.1 p.1, bas: « Retour à des recettes fiscales standard » : On dirait que les recettes fiscales 2025 sur les bénéficiaires des entreprises, qui se sont avérées exceptionnelles, ont permis de faire des folies, qu'on n'aurait pas dû se permettre.

Un commissaire complète par la position suivante :

- S'il y a des recettes fiscales annoncées par le canton, il n'y a pas le choix, il faut les mettre au budget ;
- Ce montant n'a pas été dispersé dans le budget pour profiter d'augmenter les dépenses. Il se retrouve dans les presque 6 millions d'autofinancement et dans les CHF 6'395'800.-- au 200.3529.02 Péréquation des ressources, solidarité principale alors que le décompte prévisionnel 2025 du canton (<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>) mentionnait 3'195'787frs, soit une réserve de quelque CHF 3'200'000.--s. Toute cette discussion sur le passé semble peu pertinente.

La réponse du Service des Finances a été formulée avec les éléments en lien avec la fiscalité et le mode de calcul de la péréquation.

- ASR : pourquoi les chiffres ne sont-ils pas communiqués ?

L'option retenue consiste à attendre la votation du budget d'ASR par le Conseil Intercommunal afin d'inscrire les montants dans le budget 2026 de la Ville. Il a indiqué dans le préavis qu'un amendement technique serait déposé par la Municipalité lors des débats budgétaires. La votation sur le budget 2026 de l'ASR était initialement prévue pour le 25 septembre 2025. Le service a toutefois été informé, le 7 octobre 2025, que la votation du budget était finalement reportée au 20 novembre 2025.

- 5/46 p.13 : Autres participations et subventions : concernant le cabinet des estampes (8205.4653), c'est logique. Mais quel est le lien entre « participation et subventions » et les prestations propres de Travaux et Bâtiment ?

Sous la nature 46 Autres participations et subventions, nous avons les comptes :

- Nature 4653: participation et subventions de tiers
- Nature 4659: prestations propres pour investissement (renommé comme ça, mais ce n'est pas un changement de pratique)

Avec la mise en œuvre du MCH2, la Municipalité a décidé, dès 2024, de procéder à la valorisation des prestations propres liées aux investissements, conformément aux dispositions du MCH2. Toutefois, le Plan comptable vaudois (PCV) ne prévoit pas de nature comptable spécifique à cet effet, contrairement au MCH2 qui utilise la nature 431.

En conséquence, ces prestations ont été comptabilisées temporairement sous la nature 4659 « Autres participations et subventions diverses de tiers », dans l'attente du passage complet au MCH2.

- 7 p.27 bas Comment la Municipalité justifie-t-elle ces deux affirmations contradictoires « Premièrement l'inflation a toujours un impact sur nos charges courantes » « Au niveau de l'indexation des salaires, la Municipalité a décidé pour 2026 de ne pas introduire un pourcentage d'augmentation ». Ce qui est vrai pour les charges de la commune serait-il faux pour celles de son personnel ?

Pour l'évolution des frais d'énergie, il faut aller voir l'explication par le Service Bâtiment, Gérance et Énergie concernant l'évolution des charges d'énergie : malgré les impacts liés à l'assainissement énergétique des bâtiments, les prix d'approvisionnement, c'est un trend lent à la baisse.

Concernant l'indexation des salaires, la Municipalité a décidé de ne rien mettre au niveau du budget. Si une indexation 0.5% était accordée pour 2026, cela augmenterait les charges de l'ordre de CHF 210'000.--. Ça peut paraître contradictoire, mais au final, il y a un effet des charges d'approvisionnement car les contrats avec les fournisseurs ne sont pas à la baisse. Mme Willommet rajoute que l'inflation est toujours là, et les charges sont toujours élevées. Il est relevé que la formulation dans le préavis peut porter à confusion (on dirait que c'est dit l'inflation augmente nos charges) : « Inflation des années précédentes » serait peut-être une phrase plus adaptée. Mme Bragagnini-Borloz précise que cela signifie qu'il n'y a pas de réduction des charges. Les charges courantes sont stables et élevées à cause de l'augmentation de l'inflation des années précédentes.

- Comptes 200.3210 et 200.3223.100: peut-on avoir quelques précisions sur les bases de ces évaluations ? Quelle est la fourchette entre meilleur et pire pour 2026 ?

Le Budget 2026 a été établi sur la base des intérêts liés aux emprunts existants, auxquels s'ajoutent deux prévisions (nouveaux et renouvellement) :

- un emprunt à court terme de CHF 20 Mio au taux de 0,50 % ;
- un emprunt à long terme de CHF 35 Mio au taux de 1,20 %.

Les taux retenus correspondent aux conditions de marché en vigueur au moment de l'élaboration du budget avec une marge de sécurité.

À titre de comparaison, les derniers emprunts contractés présentent des taux compris entre 0,28 % et 0,35 % pour le court terme (1-6 mois), et de 0,46 % pour un emprunt d'une durée de trois ans. L'idée est de sécuriser un premier montant à 0,46 % ainsi qu'un autre prêt qui arrivera à échéance début novembre. Le service reste attentif aux variations des taux d'intérêts. Le service aimerait documenter les conditions d'emprunt et les hypothèses budgétaires posées pour pouvoir analyser correctement les risques.

Un commissaire demande si le service fait marcher la concurrence entre les banques et quelles sont les conditions demandées par les banques ? Un courtier est sollicité par la ville (via une agence de courtage) et c'est lui qui va sur le marché pour chercher des emprunts. La Municipalité a proposé des amendements pour les comptes 200.3210 (et comptes liés) suite à la consolidation de 3 emprunts (recalcul des charges d'intérêts à 0,46%), amendements acceptés par la COFI.

- 200.3529.02 : Péréquation des ressources

Mme Bragagnini-Borloz revient sur l'hypothèse budgétaire présentée lors du passage du service qui permet le calcul la péréquation budgétée. Cette méthode de calcul est utilisée par de nombreuses communes. En découle une augmentation de CHF 2,3 Mio par rapport aux prévisions du Canton. C'est donc le montant qui est posé dans le budget. De plus, c'est un alignement de l'hypothèse budgétaire de la fiscalité au Budget 2026 de la Ville. Elle rappelle que la DGAIC a validé cette façon de faire.

Un commissaire fait la remarque que les revenus prévus en 2026 n'ont rien d'exceptionnels par rapport aux Comptes 2024, et que les autres communes devraient aussi avoir une augmentation semblable. Il pense alors que la participation de Vevey ne devrait pas trop bouger et ne comprend donc pas pourquoi il faut être aussi pessimiste dans les prévisions. Il rajoute que lors du Budget 2025, il était logique de se prémunir vu les recettes extraordinaires liées à la taxation des personnes morales. Il trouve que ce chiffre proposé est trop précautionneux.

M. Molliat rajoute que les revenus qui sont exceptionnels dans notre commune sont dépendants à 95% d'une seule entreprise. Il semblerait que les autres communes environnantes aient de moins en moins de recettes et que ce soit lors du Budget 2025 qu'il aurait fallu être plus précautionneux déjà car il y a eu une sous-estimation.

Le Service des finances préconise de rester sur ces chiffres, avec des hypothèses sur lesquelles on peut s'appuyer.

Un commissaire dit que le fichier de la DGAIC ne tient pas comptes des chiffres des autres communes qui sont variables d'une année à une autre.

Un commissaire trouve qu'il est préférable d'avoir une bonne surprise aux comptes.

Il est rajouté qu'il y a des charges qu'on ne maîtrise pas et qu'il est préférable de se pencher sur les charges maîtrisables à la COFI.

Des membres rajoutent qu'il est important de faire preuve de prudence vu la situation financière actuelle, et que comme il y a beaucoup d'investissements, il vaut mieux garder de la marge. Ils invitent aussi à faire confiance à Mme Bragagnini-Borloz.

- 200.3652 : sur quelle ligne cette fondation rembourse-t-elle cet emprunt de CHF 2Mio en tranches de min. CHF 60'000.-- annuel ?

La Ville de Vevey prend à sa charge le paiement des intérêts d'un prêt octroyé à la Fondation islamique du District de la Riviera-Pays-d'Enhaut (compte 200.3652). Cela se base sur un préavis du CC de 2014. L'amortissement de ce prêt est effectué directement par la Fondation par un versement annuel à la Banque prêteuse. Une commissaire précise que dans l'Islam, il est interdit de payer des intérêts sur une dette. Un accord de principe a été donné par la ville pour décider de prendre les intérêts de la dette à sa charge.

### **Bâtiments, gérance et énergies, 251-293, 300, avec M. Molliat**

Lors de la présentation faite par M. Lehrian concernant les indicateurs du Budget 2026 et la mise en perspective de ce budget avec les années précédentes, quatre points sont à prendre en considération :

#### 1. Loyers

Cette législature a vu plusieurs acquisitions d'immeubles (14 au total dont deux en 2025 : Rolliez 7-11, Jardins 12) et des places de parc (parking du chemin vert). Il y aura une diminution temporaire d'encaissement de loyers (travaux à Simplon 31 et Moulins 11).

#### 2. Entretien des bâtiments

Un nouveau crédit cadre sur l'entretien des bâtiments va être présenté au Conseil Communal. Pour ce nouveau préavis, le service a revu à la baisse le travail qu'il peut assurer. L'augmentation des charges liées à l'entretien courant s'explique par les acquisitions de bâtiments, le rafraîchissement de certains bâtiments (par exemple les logements des Tours de Gilamont), le nouveau collège provisoire Aviron et les collèges qui sont hors de la stratégie de rénovation (par exemple Part Dieu, Pavillon de la Prairie).

#### 3. Achat et consommation d'énergie

Il y a une diminution des charges de consommation énergétique par rapport aux Comptes 2024. La stratégie énergétique porte ses fruits. Il est précisé que 1/3 du parc de la consommation électrique est sur le marché libre, ce qui entraîne une légère baisse des coûts, mais que l'essentiel de la diminution des charges est dû à la rénovation énergétique.

#### 4. Le personnel

Traitement du personnel fixe et auxiliaire : les charges sont stables

M. Molliat précise que globalement, le budget du service est stable : on observe néanmoins une diminution des charges et une augmentation des recettes due aux loyers. Par ailleurs, grâce aux prestations propres, une baisse de charges de CHF 300'000.-- est réalisée.

#### **Questions des commissaires sur le préavis :**

- 6.7 p. 19 : un commissaire fait remarquer que l'état locatif dont il est question doit être brut. Ce sont les rentrées de loyers, pas le bénéfice.

On lui répond que ce sont des loyers théoriques qu'il est possible d'obtenir d'un parc immobilier, qui tient compte des biens loués et vacants. Pour 2026, l'état locatif estimé sera de CHF 8'927'960.-- (patrimoine financier).

Un commissaire se questionne sur le coût total des entretiens (courant + investissements/spéciaux) et demande si le service arrive à suivre et à effectuer tout ce qui est prévu entre budget et préavis ?

Un commissaire fait remarquer qu'après deux années d'expérience et deux dépôts de préavis, il est plus facile à évaluer ce qui est possible de faire ou pas dans le service.

M. Lehrian répond que le coût total des entretiens est de CHF 7'329'000.-- soit 1.13% de la valeur ECA, dont CHF 3'744'000.-- pour l'entretien courant et CHF 3'585'000.-- de dépenses d'investissement par voie de préavis (crédit cadre annuel).

M. Molliat fait remarquer que le coût d'entretien global des biens immobiliers de la ville est inférieur de CHF 1.6 Mio à l'état locatif du patrimoine financier (immeubles locatifs, etc.). Ce qui signifie concrètement que la partie des propriétés qui génère du revenu finance l'entier de l'entretien de l'immobilier communal, y compris les collèges, théâtres, salles de sports, bureaux de l'administration, etc.

Un commissaire rajoute qu'il existe du patrimoine financier qui ne rapporte rien et que ce n'est pas mentionné, comme par exemple le café Avenir, ou le bâtiment à l'avenue de Savoie.

M. Molliat répond que tout n'est pas sous contrôle de la Municipalité, du retard peut vite être pris suite à des oppositions faites sur certains projets, ou pour citer le café de l'Avenir, comme il n'y a pas encore de plan d'affectation, par mesure d'efficacité, des transformations ne sont pour le moment pas souhaitées.

Un commissaire demande comment sont fixés les taux de rénovation : est-ce que l'objectif de 1,3% est d'abord fixé puis les travaux sont ajustés en fonction ou la réflexion est-elle faite dans l'autre sens ?

M. Lehrian répond que le service réfléchit d'abord par rapport aux besoins et aux diagnostics des immeubles (pour l'enveloppe annuelle du crédit cadre). C'est en fonction de leur propre expertise que c'est décidé.

Un commissaire demande si le taux de 1.13 % est pour maintenir la valeur des bâtiments ?

M. Molliat répond qu'un immeuble perd 1% de valeur par an mais qu'à Vevey ce n'est pas le cas, étant donné l'évolution du prix de l'immobilier dans la région. Ce taux permet de maintenir mais aussi d'augmenter la prise de valeur du foncier.

- 252.3185 : un commissaire demande de quoi il s'agit (d'antennes 3, 4, 5G) ?

On lui répond qu'il s'agit des mandats donnés dans le cadre des négociations avec les opérateurs (mandat de RMO en tant que spécialiste technique et administratif). Le service ne possède pas les compétences à ce sujet, car c'est très technique.

- 253.4362.01 : un commissaire fait remarquer qu'au Budget 2025, les montants au 253.3124 étaient proches de ceux-ci. Pourquoi cette différence importante pour 2026 ?

La projection repose sur les comptes 2024 (CHF -321'000.--). Il s'agit de la consommation refacturée aux locataires, excluant les besoins propres de la Ville (Simplon 14-16 et logements vacants). Pour les bâtiments de Rolliez, seules les charges de chauffage ont été budgétisées sans la contrepartie des acomptes locataires, entraînant un amendement technique de CHF 68'000.-- (coordination à venir avec le service des finances).

- 254.4231.01 : un commissaire demande quelles sont les raisons de cette baisse des loyers entre le Budget 2026 et le Budget 2025 ?

Les locaux sont vacants et sont réservés pour le MSAP.

- 257.3189.01 : un commissaire demande quelles sont les raisons de cette hausse de +33% entre le Budget 2026 et le Budget 2025 ? Pourquoi ce montant augmente plus que l'inflation ? A-t-on plus de surface à entretenir et si oui peut-on préciser de combien ?

On lui répond que c'est lié à une écriture comptable avec un réajustement de comptes pour l'entretien de sept sites de l'administration. Par exemple, le transfert du compte « bâtiments locatifs » à « bâtiments administratifs » pour le nettoyage des bureaux Panorama 17/Clos 9 du service Famille.

- 257.4271.13 : un commissaire demande quelles sont les raisons de cette baisse du revenu locatif ?

Cela est dû au départ fondation de Nant fin janvier 2026. Il y aura une sous occupation du bâtiment avec un nouveau bail pour l'ARAS (Caritas) jusqu'au début du chantier.

- 265.4232 : un commissaire prend note qu'il y a un loyer chiffré à 15'000frs au lieu des 28'900frs pour les années précédentes. On sait qu'il y a eu un arrêt d'exploitation fin septembre 2025. Va-t-il y avoir des travaux de réfection ? Sait-on quand se fera la reprise de l'exploitation ?

On lui répond qu'il y a actuellement trois dossiers en cours d'évaluation. Le loyer officiel est de 28'900frs mais comme la reprise d'exploitation se fera courant 2026, 15'000frs ont été budgétés, sans travaux d'importance.

Un commissaire demande si c'est possible, d'imaginer une transformation de ce bâtiment, comme le stand n'existe plus ? M. Lehrian répond par la positive, mais que ça fait partie des rénovations qui ne peuvent pas être faites à l'heure actuelle.

Un commissaire demande si on peut avoir plus de précisions pour le début du projet ? On lui répond qu'une rencontre avec les candidats sera faite la semaine prochaine, avec l'idée de commencer l'exploitation le plus vite possible.

- 272.3141 : un commissaire demande quels travaux d'entretien sont prévus en 2026 ? Il s'agit d'une sécurisation des bornes électriques des places résidents, de la sécurisation du ponton d'accès et de la création d'un abri.

- 274.3121 : un commissaire demande les détails pour les comptes 274 globalement : il y a CHF 91'100.-- de charges et CHF 100'300.-- de revenus. Est-ce qu'il s'agit d'un loyer toutes charges comprises ?

Mme Deschenaux précise que c'est un loyer (au chiffre d'affaires) sans charges (pas de chauffage, pas de compteur d'eau distinct). Le loyer de la buvette saisonnière couvre l'entier des charges du centre nautique.

- 275.3141 : un commissaire demande s'il est pertinent de réduire les frais d'entretien vu l'état de la structure (par rapport au Budget 2025 et aux Comptes 2024) ?

On lui répond qu'il n'y a pas de diminution car il faut tenir compte de la création du compte 275.3141.02, spécifique au restaurant d'un montant de CHF 50'000.-- (val. ECA CHF 4'031'000.-- x 1,25% = CHF 50'000.--) pour un total de CHF 280'000.--. Voir également le préavis d'entretien 35/2024 avec un montant global de CHF 725'000.-- d'entretien lourd pour le VCP.

- 275.3141.02 : un membre COFI trouve que CHF 50'000.-- pour entretenir le bâtiment, qui contient le restaurant et les appartements, c'est une somme conséquente.

Mme Deschenaux précise que c'est un loyer au chiffre d'affaires et M. Molliat rappelle que c'est variable selon les années.

- 282.4271.02 : un commissaire fait remarquer que dans les comptes 2024, CHF 221'160.-- de loyer ont été perçus, qu'au Budget 2025, CHF 56'100.-- étaient prévus, et pour 2026, CHF 0.--. Il n'y a donc plus aucune location de ces salles ?

La Municipalité a dénoncé le contrat avec le CEPV car la Ville a besoin de ces salles pour les besoins scolaires.

○ 282.3141 : un commissaire demande ce qui est prévu comme entretien courant ? Dans ce compte apparaît : un contrat d'entretien (CHF 24'000.--), des travaux d'entretien (CHF 10'000.--), la réfection des stores (CHF 20'000.--), et des rafraîchissements divers (CHF 20'000.--)

- 300.3151 : un commissaire se demande pourquoi ce compte passe de CHF 3000.-- à CHF 30'000.--

Il s'agit d'un transfert du compte 300.3185 pour les abonnements des licences applications/logiciels. A ce propos, un commissaire demande si cela a du sens de faire encore ses précisions de changement de compte vu le prochain passage à MCH2.

- Un commissaire demande si on peut avoir les résultats (en termes d'économie d'énergie et donc de charges en moins) liés à l'éclairage dynamique notamment dans les rues ?

M. Molliat répond que c'est une question à poser à Travaux, mais qu'il sait que des LED permettent des économies d'énergie importantes ainsi qu'une régulation dynamique de l'éclairage.

- Un commissaire questionne s'il y a des bénéfices en lien avec le CAD.

M. Molliat répond que c'est le groupe E qui paie une redevance pour le DDP aux Toveires et qui fournit directement sa clientèle et non pas la ville.

Enfin, La COFI souhaite connaître :

- Les charges compressibles du service Bâtiment : le service a identifié environ 300'000frs de charges compressibles, qui correspondent à des projets qui peuvent être retardé. M. Molliat nous donne des exemples : installation de logiciels pour le paiement direct des lessives, revêtement de façade en pierre, rafraîchissement de certains revêtements, recouvrir des graffitis. Il précise que ces entretiens, qui sont actuellement au budget, peuvent être repoussés sans dégâts immédiats. Cependant, ce sera reporté à l'année suivante. Cela correspond à un peu moins de 10% de l'enveloppe budgétaires des entretiens courants.
- Les frais achats d'eau, énergies et combustibles : M. Molliat explique que les 3,3 Mio frs sont les chiffres tirés de la projection des Comptes 2025. Des économies d'énergie ont effectivement pu être faites grâce aux rénovations, mais comme la ville est maintenant propriétaire de plus d'immeubles (augmentation du patrimoine financier), les frais augmentent. Une partie des charges de chauffages sont facturées aux locataires.

Pour les frais budgétés liés aux énergies et à l'eau, les hypothèses se reposent sur les points suivants :

- Les derniers comptes bouclés 2024 (N-2) ;
- La projection des comptes en cours soit 2025, N-1 par rapport au budget ;

Puis sur cette base, on projette :

- Les éléments connus pour 2026 : les prix du marché de monopole et des contrats marché libre pour l'électricité, la tendance des prix du gaz et du mazout, ceux du bois et les prix de l'eau, ainsi qu'une estimation de consommation basée sur les volumes à chauffer et les consommations électriques ce qui est influencé par la réalisation des projets ainsi que par l'achat de nouveaux immeubles.

### **Bureau Économie, tourisme et vignes, vignobles et caves de l'hôpital, 296, avec M. Imhof**

- 2961.3102 et 296 plus globalement : Un commissaire constate la lente diminution des pertes. Dans le préavis, 6.4, p. 17, l'objectif de chiffre d'affaires est en baisse, mais on annonce la volonté de conquête de nouveaux marchés et la hausse des frais de livraison. Le commissaire demande plus de précisions.

Mme Raymond répond que la réalité du monde viticole n'est pas très bonne. Le pronostic du chiffre d'affaires pour le Budget 2026 est lié à la conjoncture actuelle qui est mauvaise. Il y a effectivement une volonté de conquérir des marchés privés notamment des régions non viticoles. Il y a aussi le souhait de ne pas faire concurrence aux vigneron de la région, en développant une large palette de vins. Si les livraisons sont faites hors périphérie de Vevey, les frais de livraison seront plus élevés.

En début de législature, il y avait CHF 600'000.-- de chiffre d'affaires, dont CHF 365'000.-- de vente de vrac. Aujourd'hui il n'y a plus de vente de vrac, seulement de bouteilles. Le bureau fait actuellement des tests de prise du marché.

L'an dernier, des raisins ronds ont été vendus à une coopérative pour CHF 40'000.--. Malheureusement, cette coopérative ne peut plus acheter de raisins ronds cette année et il en sera certainement de même les prochaines années, donc c'est une recette qui n'a pas été budgétisée pour 2026. M. Imhof aimerait arriver vraiment à zéro et réfléchir à l'efficiencia des vigneron arriveront bientôt à la retraite. Il rappelle que la cave est propriété de la ville, tout comme les terrains.

Un commissaire demande si l'arrachage des vignes est possible. M. Imhof parle en son nom : il y a un surplus de chasselas, des abricotiers pourraient être plantés à la place. Il prend comme exemple des vigneronns en France qui mettent des vergers à la place des vignes, à la suite des conséquences du réchauffement climatique.

Un commissaire demande s'il a bien compris que la ville ne veut pas faire concurrence aux vigneronns de la région. Le bureau précise que c'est bien le cas et c'est dans cette optique que des régions non-viticoles sont visées, tout en travaillant sur la fidélisation de la clientèle locale déjà acquise. Une commissaire rajoute que c'est important d'avoir des vins de la ville dans les commerces et restaurants de Vevey.

Un commissaire salue la commercialisation de « la Baigneuse », en soulignant que c'est un marché prometteur. Le vin n'est actuellement pas facile à vendre et qu'il faut profiter pour entrer dans cet autre marché pour se démarquer.

### **Urbanisme et Mobilité, 351, avec M. Dormond**

- 351.3517 : L'augmentation prévue de quelque CHF 145'000.-- est-elle réaliste ?

M. Caille répond qu'il y a un écart de CHF 293'494.-- au lieu des CHF 55'000.-- prévus. Pour le trafic régional, le Budget 2026 est de CHF 3'034'117.--, pour le trafic urbain il est de CHF 3'978'877.--, ce qui fait au total CHF 7'012'994.--. Pour le trafic urbain, l'augmentation se justifie par le saut d'offre prévu dans l'horaire 2026, suite au préavis N°02/2025 le Conseil communal a décidé d'autoriser la municipalité à répercuter sur le Budget 2026 et suivants une augmentation de CHF 257'000.-- à la participation du déficit des TP urbains. Les coûts augmentent moins que prévu car sur le reste de l'offre du trafic urbain les recettes augmentent plus rapidement que les coûts.

Pour le trafic régional, l'augmentation est majoritairement due à l'augmentation des capacités du trafic ferroviaire.

Par la suite, les chiffres VMCV ayant été communiqué, M. Dormond explique que l'adaptation du déficit VMCV a été faite. Le service a essayé de compenser au mieux ce déficit. Pour les lignes 351.3185 et 352.3142, cela passera par voie de préavis. Deux amendements ont été déposés par la Municipalité sur ces deux derniers comptes (chacun de CHF -50'000.--) et acceptés par la COFI.

- 351.4272 : Merci de clarifier cette ligne | Voir préavis, 6.8, p. 20 en haut.

M. Dormond répond qu'il y a eu une mise à jour sur le règlement de l'anticipation des taxes immobilières, il s'agit de fortes hausses des revenus liées à ces anticipations. L'augmentation des revenus est plus rapide que ce qui avait été prévu. On comptabilise tous les éléments qui sont sur le domaine privé qui débordent sur le domaine public. Un commissaire demande si les revenus peuvent encore augmenter ? M. Dormond répond que le service a fait moins de la moitié de la commune et donc que les revenus vont encore augmenter. Il précise que la perception de la taxe est annuelle. Le montant des taxes est plutôt aligné à celui pratiqué dans les autres villes. Il est précisé que ce n'est pas rétroactif, l'entrée en vigueur s'est faite en juillet 2025.

Un amendement a été déposé par la Municipalité de CHF + 43'000.--, accepté par la COFI. Une meilleure estimation des recettes en lien avec le nouveau règlement sur les taxes immobilières a pu être faite.

- 351.4272.02 : Voir préavis, 6.8, p. 20 en bas. Pourquoi « les taxes mettront-elles plus de temps à rentrer que prévu » ?

M. Cainne répond que le démarrage des mises à jour prend du temps. Il y a beaucoup d'échanges avec les personnes concernées, qui amènent des pertes de temps administratives. Il est nécessaire aussi de traiter au cas par cas. Il y a beaucoup de commerces et d'enseignes qui dépassent les limites légales, donc l'estimation pour l'année 2026 a été vue à la hausse. Un commissaire dit que peut-être au Budget 2025, le service avait été trop optimiste. M. Dormond dit que même si les procédures ont été simplifiées via Géocity, cela prend plus de temps que ce qui avait été estimé. Au départ, le service avait estimé à 2 ans pour tout mettre à jour, mais ce sera plus long.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a beaucoup de tournus dans les enseignes. M. Dormond précise que c'est surtout des enseignes qui sont déjà implantées qui ne respectent pas le cadre légal. Une commissaire demande si le service va jusqu'au bout des procédures, en l'occurrence jusqu'à des poursuites ? Le service Finances suit les débiteurs et traite toutes les poursuites et les contentieux. Une commissaire se demande si les montants valent la peine d'aller jusqu'au poursuites vu les petits montants. M. Dormond dit qu'il y a un devoir de traiter tout le monde de la même façon. Précédemment, il y avait une forme de laxisme. Aujourd'hui, cette tâche est divisée entre plusieurs personnes dans l'idée d'une meilleure répartition des tâches. Une commissaire demande combien il y a de demandes par mois de procédés de réclame : M. Dormond répond qu'il y a en a plusieurs par semaine. M. Cainne pourra donner plus de précisions.

- 351.4313 : Voir préavis, 6.8, p. 21. Les études prennent plus de temps, donc les facturations augmentent. Cependant, à moins d'une augmentation de personnel, le temps de travail global facturé ne peut guère varier. Quelles sont les explications à ce sujet ?

M. Cainne précise deux choses principales :

- La police des constructions doit utiliser deux règlements : celui en vigueur et celui qui va bientôt être mis à l'enquête publique. Un 0.2 EPT en auxiliaire est utilisé pour la coordination. Les taxes supplémentaires viennent compenser les charges en lien avec cet EPT. Il y aura sans doute besoin de temps supplémentaire pour la coordination.
- Les nouveaux permis de construire d'importance qui vont générer des taxes supplémentaires.
- 

Une membre questionne si les demandes de plans sont facturées ? M. Cainne répond que oui, car ce sont des heures de recherche qui sont facturées (lorsqu'il y a des recherches conséquentes).

### **Bureau de la durabilité, 352 et 353, avec Mme Kämpf**

Mme Kämpf : le Budget 2026 est présenté avec une optimisation des frais de fonctionnement avec un écart de -5%, ce qui démontre sa capacité à s'adapter. Elle relève que le principal atout du Bureau durabilité est qu'il est transversal et permet de renforcer et de s'appuyer sur les compétences des services.

- 353.4232 : Comment peut-on expliquer cette "augmentation de revenu" pour 2026, est-ce une augmentation des tarifs ou du nombre de places ?

Il s'agit de l'augmentation du nombre de place liées à l'acquisition du parking du chemin vert. Une partie est ouverte au public et une autre est pour les locataires.

Toutes les recettes de stationnement arriveront sur le compte 353 en lien avec le plan de mobilité (hors ASR).

- Bourse au projet : un commissaire demande le montant total des coûts en interne.

Les coûts totaux sont de CHF 52'000.--, ventilés sur différents comptes. Il y a CHF 40'000.-- pour les projets, le reste est dédié à la communication (envoi tout ménage, bulletins d'information, etc.). Les heures passées sur ce projet par les collaborateurs sont estimées à 200 heures (suivi projet, secrétariat, organisation, accompagnement des collectifs avant et après le vote).

Un commissaire demande si les effets des mesures mises en place par le bureau de la durabilité sont connus. Une information au sujet d'un bilan intermédiaire du plan climat sera présentée en 2026 au CC. Pour rappel, la commission environnement et énergie reçoit chaque année un rapport.

Un commissaire se demande s'il est possible de juger de l'efficacité du bureau, sachant que le Bureau durabilité fait des conseils et les investissements sont fait par d'autres services au final. Si ce travail n'est pas fait par ce bureau, alors cela devrait être réfléchi dans les services et ce serait du travail en plus pour les services.

## **Travaux publics, espaces verts et entretien, 400 à 470, avec M. Imhof**

### **Questions des commissaires sur le préavis :**

- 6.10 p. 21 : L'objectif est de « réduire significativement les charges maîtrisables », mais au bout du compte le budget prévoit des revenus en baisse et des charges stables. Par avance, l'objectif ne sera pas atteint ?

M. Conde répond que c'était effectivement l'objectif donné au service. Au départ, une augmentation de charges de CHF 743'000.-- était prévue, mais ce n'est finalement pas le cas. En effet, des efforts conséquents ont été réalisés pour diminuer les charges tout en maintenant les prestations. Cet effort se chiffre à CHF 401'700.--. Le service a fait tout un explicatif à ce sujet, qu'il présente à la COFI :

L'objectif fixé par la Municipalité était de stabiliser, voire de réduire, les charges du service, sans diminuer les prestations offertes à la population.

À cet effet, une analyse menée auprès de différents responsables de secteurs a conduit au dépôt d'un budget 2026 présentant une baisse des charges de CHF 401'700.--.

Pour expliciter cet objectif, il convient d'exclure des calculs les charges liées aux comptes 440 « Gestion des déchets » et 460 « Égouts », qui sont tous deux financés par des fonds de réserve constitués à partir des taxes perçues. Cela entraîne une augmentation des charges entre 2025 et 2026 de CHF 341'300.--, expliquée comme suit :

Pour ce faire, il est important de distinguer les charges maîtrisables, correspondant au bon fonctionnement des secteurs, des charges non maîtrisables, telles que les automatismes salariaux (annuités) et les amortissements de projets. Ainsi, les charges liées aux amortissements « Entretien & amélioration des chaussées » augmentent en 2026 de CHF 381'200.--, tandis que celles liées au traitement du personnel augmentent de CHF 361'800.--, incluant la pérennisation d'un poste d'auxiliaire à 100 %.

Ces deux charges non maîtrisables totalisent CHF 743'000.-- entraînant une augmentation équivalente des charges du service.

Malgré cette hausse, les charges du service (hors comptes 440 et 460) n'augmentent que de CHF 341'300.--, soit une réduction de CHF 401'700.-- par rapport au total de CHF 743'000.-- de charges non maîtrisables.

Pour compenser en partie ou totalement l'augmentation des charges non maîtrisables, le service s'était fixé pour objectif de réduire ses charges maîtrisables, objectif qui a été atteint à hauteur de CHF 401'700.--.

Un commissaire demande des exemples de cette réduction de CHF 401'700.--. M. Sfameni dit que le service a fait un comparatif entre les comptes des dernières années et les budgets précédents. Le constat qui a été fait, démontre que certains budgets ont été surévalués, de ce fait il était important pour la direction de mieux mesurer les coûts réels. Un commissaire comprend cela comme étant une adaptation du budget aux comptes. M. Sfameni précise qu'il y a des projets qui n'ont pas été mis au budget. A ce propos, M. Imhof donne comme exemple des achats de machines qui n'ont pas été faits. M. Martin rajoute que les internalisations, notamment dans l'entretien des serres, ont permis d'économiser l'an dernier CHF 30'000.-- et cette année CHF 10'000.--. Cela est possible grâce au renouvellement du personnel, les personnes engagées ont des compétences plus variées qui permettent une plus grande polyvalence.

Un commissaire demande si le fait de pérenniser le poste d'auxiliaire et de le mettre en poste fixe a un impact sur le budget. M. Sfameni répond que la création du poste est absorbée par l'effort consenti par le service exposé précédemment. M. Sfameni insiste sur le fait que cette personne gère énormément de projets transverses et notamment des projets en lien avec la direction. Actuellement, il gère, en plus de ses activités quotidiennes, en binôme avec M. Sfameni toute la communication du projet de réaménagement de la place du Marché, participe au COPIL en assurant le suivi des décisions et en rédige le procès-verbal. M. Sfameni rend également attentif la commission que durant la période (2 ans) pendant laquelle il gérait le service des travaux publics, espaces verts et entretien seul, il n'a pas fait appel à aucune aide extérieure et de ce fait a permis à son service d'économiser CHF 200'000.-- de personnel dans l'attente que le poste de chef de service soit repourvu, démontrant ainsi que le service a toujours mesuré avec grande rigueur les demandes en personnel qu'il fait parvenir à la Municipalité. Il précise que ce poste fixe est un réel besoin du service pour tourner correctement au sein du secteur administratif, du suivi des dossiers des différents secteurs et d'épauler de façon pérenne la direction. Cette personne, ayant accompli son apprentissage au sein du service et étant en poste auxiliaire depuis plus d'une année, connaît parfaitement tous les projets du service et a une vision globale de celui-ci permettant une réelle plus-value sur l'avancement du travail et projets. Il serait contreproductif de voir partir ce collègue de grande qualité, tant personnelle que professionnelle.

- 420.3142.01 : un commissaire demande si cette légère augmentation (en pourcentage) est nécessaire ?

En ce qui concerne l'entretien du réseau routier, la différence financière que l'on observe par rapport à l'an dernier est de CHF 15'000.-- supplémentaire pour le service de l'urbanisme pour créer des chemins de fraîcheur. C'est une demande ponctuelle. Un commissaire rajoute que ce compte ne concerne pas uniquement l'entretien des routes, mais aussi tout ce qui est du domaine public, comme par exemple les trottoirs.

- 420.3142.02 : un commissaire s'interroge sur cette hausse par rapport aux Comptes 2024 alors qu'il neige de moins en moins

Le parc de véhicules utilisables pour le déblaiement de la neige a subi quelques modifications :

- L'arroseuse Boschung de P&J a été remplacée par 2 véhicules électriques Goupil qui ne peuvent pas être engagés pour le déblaiement.

- La laveuse Holder a été remplacée par l'hydrodécapeuse CMAR qui ne peut pas être engagée pour le déblaiement.

Concernant la viabilité hivernale, une livraison est prévue en février 2026 d'un véhicule thermique type porte-outils équipé d'une saleuse et lame à neige. Suivront 3 tracteurs thermique John-Deere également avec lames et saleuses livraison prévue au printemps 2026. Ceci va grandement moderniser notre flotte de véhicules et machines principalement pour la viabilité hivernale.

Pour combler la perte temporaire de ces deux véhicules, le contrat avec le prestataire externe a dû être modifié. Il met maintenant deux véhicules à disposition au lieu d'un seul jusqu'en 2024.

En effet, même s'il neige de moins en moins, ce qui ne se vérifiera peut-être pas chaque année, la voirie doit avoir les moyens pour effectuer le déblaiement du territoire, même s'il neige qu'une fois par année.

Un commissaire s'interroge sur le fait d'avoir des nouveaux véhicules qui ne sont pas munis de lame pour la neige et sur la batterie des nouveaux véhicules électriques qui se déchargerait très vite en hiver avec le froid et rend l'utilisation de véhicules moins efficace. M. Martin répond pour le secteur espaces verts : deux véhicules (électriques) d'arrosage de CHF 70'000.-- chacun ont été commandés. Ils sont silencieux ce qui permet de commencer plus tôt, sans déranger les habitants et les commerces. C'est un choix écologique, financier et réaliste.

Un commissaire demande les détails du contrat avec le prestataire : à combien se monte les frais liés aux heures de travail ? Le chef du secteur Voirie répond que pour la mise à disposition des deux véhicules avec le personnel, le tarif pour frais d'intervention est de CHF 140.-- l'heure. Cependant, les frais fixes sont en suppléments. Il indique que ce sont des prix inférieurs au marché (plutôt autour de CHF 280.-- l'heure). La voirie s'occupe du déblaiement des plus petites rues et des trottoirs et ces véhicules externes font les grandes routes.

M. Imhof amène une clarification sur les chasses neiges : la location est prévue seulement pour cet hiver. En effet, dès le printemps 2026, les différentes machines commandées seront arrivées. Il s'agit d'un véhicule avec une lame et une saleuse, qui sera aussi équipée pour les autres saisons ainsi que de trois tracteurs, qui feront tondeuse en été et pourvus d'une lame pour déblayer la neige en hiver.

Il précise aussi que les Goupils, véhicules utilitaires électriques, à disposition sont suffisants en hiver, et que la recharge de la batterie (car véhicule électrique) peut se faire en 1h pendant la pause de midi. Cette recharge de maximum 1 heure est nécessaire lorsque la température est de - 5 degrés et en dessous. En dessus de cette température, la recharge prend moins de temps. Enfin, le secteur Voirie a actuellement suffisamment de bonnes électriques pour tous ces véhicules.

- o 430.3145 : un commissaire demande une explication sur l'augmentation marquée entre le Budget 2026 et les Comptes 2024 ?

L'arrosage automatique en ville est nécessaire à certains endroits et les dispositifs existants sont parfois vétustes. M. Conde cite comme exemple, le Jardin du Rivage où il y a eu beaucoup de fuites d'eau. L'adaptation de ces arrosages automatiques est faite au fur et à mesure. De plus, les surfaces étant différentes, l'arrosage ne se fait pas de la même façon partout. Le système Waterclick, permet de ne pas arroser quand il pleut et de le commander à distance ce qui permet une économie d'eau. C'est une dépense continue qui demande CHF 15'000.-- plusieurs années de suite. L'utilisation principale est pour les pelouses.

Donc, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- La mise en place de systèmes d'arrosage Waterclick (CHF 15'000.--)
- La création de fosses pour arbres, demandée par Urbanisme (CHF 45'000.--)
- La mise en place du système Smart Irrigation pour l'analyse des niveaux d'humidité du sol et l'arrosage des arbres (CHF 15'000.--)
- L'entretien des préaux pour les collèges de la Veveyse et des Crosets (CHF 32'700.--)
  - o 470.3114 : un commissaire constate que non seulement cet éclairage est maintenu, mais qu'en plus son coût augmente et il se demande pour quelles raisons ?

L'éclairage attractif de la commune est dans un très mauvais état, ce qui implique pour le service la signature d'un contrat de quatre ans, courant jusqu'en 2028 (période 2025–2028).

Ce contrat comprend les points suivants :

- Illumination de fin d'année – grands axes : budget de CHF 34'000.-- (prestations de montage et démontage).
- Illumination de fin d'année – places diverses : budget de CHF 5'000.-- (toutes prestations comprises, y compris la location du matériel).
- Illumination de fin d'année – vieille ville : budget de CHF 36'000.-- (toutes prestations comprises, y compris la location du matériel).

L'augmentation s'explique donc par le contrat de prestations avec la Romande Energie. M. Conde précise que comme le contrat avec la Romande Energie se termine en 2028, la question de savoir s'il est préférable de louer le matériel ou d'avoir son propre matériel ne se pose pas encore pour le moment.

- o 501.3152 : un commissaire demande des précisions sur ce compte qui comprend l'entretien des préaux

M. Conde précise qu'il s'agit d'un accord avec le service Famille concernant la prise en charge de ces frais d'entretien. En l'état, cet entretien sera effectué par des entreprises externes. M. martin cite comme exemple le changement d'une barre dans une place de jeux qui doit répondre à certaines normes et le service Famille n'a pas les compétences pour ce genre de travaux. Ce qui amène son secteur Espaces verts à entreprendre ces travaux ayant les compétences requises. M. Conde tient à préciser que des discussions entre les services Bâtiment et Travaux sont en cours, afin de déterminer définitivement qui s'occupe de quoi et qui prend en charge l'entretien de ces aires de jeux, situées dans les préaux. Des explications plus claires seront fournies à la COFI lors du Budget 2027, la question de cet entretien ayant entre-temps été réglé en interne au sein de l'administration.

M. Sfameni apporte quelques précisions chiffrées sur l'externalisation de ces travaux : CHF 12'570.-- sont pour le préau des Crosets et CHF 20'000.-- pour celui de la Veveyse.

Les différents amendements proposés par le service sont en lien avec le fait qu'il y a un délai plus long pour la mise en service de certains projets, donc les charges d'amortissement prévues sur l'année 2026 ont été recalculées.

### **Famille, éducation et sport, 501-509 et 513-520-522 avec Mme Willommet**

- o A la question d'un commissaire liée au frais de repas du service :

Mme Fawer répond que pour l'ensemble des collaborateurs des 3 secteurs, une fête de l'été est organisée avec un budget habituel de CHF 20.-- par personne. Cependant, en 2025, le

secteur sport qui devait organiser cette fête s'est retrouvé surchargé, et une solution d'un forfait de CHF 37.-- par personne a été trouvée. Mme Fawer spécifie que son service organise régulièrement des rencontres, par exemple trimestrielles : lunch avec les directions d'école, sorties de certains secteurs, ainsi que d'autres rencontres avec des gens du réseau, partenariats-projets au secteur sport qui font que le secteur invite des partenaires. Les structures famille ont un budget de 20frs par année par personne pour un lunch. Pour 2025, les dépenses 2025 sont actuellement de CHF 5'791.20

- Un commissaire pose une question d'ordre générale : on sait qu'il est prévu une baisse de 10Mio du canton pour l'accueil de jour. Comment la ville va-t-elle gérer ? Mme Willommet répond que pour 2026, la FAJE peut compenser en prenant sur ses réserves mais pas pour 2027.

D'autres subventions, notamment pour le sport et santé vont être supprimées, et cela aura un impact sur les budgets des villes.

- 501.3011

L'augmentation du compte 501.3011 est uniquement due au développement de projets et à la nécessité de les piloter : 0.1 EPT supplémentaire est ainsi sollicité pour renforcer le poste de l'adjointe à la cheffe de service, responsable du secteur éducation et des projets transversaux de FAM. Son poste pourrait ainsi passer de 0.80 à 0.90 EPT et compenser les heures supplémentaires qu'elle effectue actuellement.

S'agissant des recettes, celles-ci ne sont pas à mettre au compte des projets (rénovation de préaux, coordination bâti scolaire, charte alimentaire, nouvelles structures préscolaires, etc.) ; leur variation sur l'ensemble des comptes du secteur éducation est liée en effet aux éléments suivants :

1. Diminution de la participation cantonale pour les élèves requérants d'asile (501.4512) ; la baisse est liée à la diminution du nombre d'enfants accueillis à Vevey depuis la rentrée scolaire 2024-2025.
  2. Adaptation des écolages perçus pour les enclassements d'élèves dans notre commune (501.4522) selon les dérogations à l'aire de recrutement prévues pour l'année scolaire. Ces montants varient d'une année à l'autre.
  3. Suppression de camps scolaires (d'avril à août), avant la réouverture de la Cheneau, qui réduira d'autant les recettes des parents (505.4271) et les subsides cantonaux pour les frais d'hébergement des enseignant.e.s (505.4512).
  4. Les camps d'été ne pouvant se dérouler à La Cheneau, ceux-ci seront "outsourcés" externalisés avec un soutien communal aux familles à hauteur de max. 200.- par camp (506.3663). Le poste « Finance d'inscription » (506.4362) a ainsi été mis à zéro.
  5. Participation du Canton aux classes d'enseignement spécialisé. Le compte (522.4512.01) a été ajusté au nombre exact d'élèves concernés (CHF 20'000.-- contre CHF 24'000.-- en 2025).
  6. Suppression des camps dans le Jura et abandon de la facturation aux parents pour les frais de bouche (528.4362) et les frais associés à leur organisation.
- 501.3152 : CHF 9500.-- pour l'entretien « complémentaire » des jeux des préaux de la Veveyse et des Crosets. Qui en est chargé ?

Ce montant correspond au contrôle hebdomadaire des jeux des préaux Veveyse (dès janvier 2026) et Crosets (dès avril 2026), non compris dans le contrat d'entretien trimestriel et annuel établi avec Bimbo SA. Après l'élaboration du Budget 2026, il a été décidé d'internaliser ce contrôle hebdomadaire pour les deux préaux. Le service recommande de maintenir ce montant pour les imputations internes du service assurant cette tâche (actuellement

conciergerie du collège de la Veveyse) et d'autres : nettoyages supplémentaires quotidiens de l'espace.

- 501.3113 : Pourquoi deux comptes (+505.3113.01) ? Qu'est-ce qui les différencie ? Pourquoi ces achats de matériel n'étaient pas prévus dans le préavis ? Ne s'agit-il pas d'investissements ?

Il existe deux comptes car c'est historique. Ne pas tout changer en vue de MCH2. Quant aux montants qui y figurent, ils concernent le renouvellement de « petit matériel » (ex: compléments de literie, petites poubelles, crochets, paillasons, etc.) nécessaire à l'exploitation du chalet communal La Cheneau rénové.

La discussion portera ensuite sur le fait que certaines commissaires considèrent que ces montants auraient dû se trouver dans le crédit cadre ou dans le crédit supplémentaire qui sera déposé au prochain CC. Les commissaires relèvent ce qui semble être un manque de coordination entre services.

Mme Fawer précise que CHF 310'000.-- de demandes à l'extérieur (Loterie Romande notamment) ont été faites pour les comptes Mobiliers fixes des chambres et des réfectoires.

- 501.3141.31 : Dont CHF 20'000.-- de « Divers en lien avec réouverture Cheneau » pourquoi pas dans le préavis ?

Pour la réponse, se référer aux éléments expliqués ci-dessus.

- 501.3145 : Nous avons souligné à l'époque que le préavis ne prévoyait rien pour les aménagements extérieurs. On les retrouve ici et non pas dans un préavis.

Même réponse que précédemment. En effet, le préavis ne comprend pas de financement pour les aménagements extérieurs de La Cheneau. Les montants prévus dans ce compte ne se rapportent pas à des aménagements ou des équipements, mais à de l'entretien des infrastructures existantes, notamment le nettoyage du tartan de la place de sport, le remplacement des grillages, le renouvellement des copeaux de la place de jeux et la remise en état de la partie herbeuse après 2 ans de travaux notamment, les nettoyages de l'annexe utilisée par le chantier.

- 505.3189 : CHF 50'000.-- de conciergerie extérieure. Ce besoin existait avant la rénovation, quels étaient les montants avant ? CHF 14'400.-- pour « activité Leysin (si hiver partiellement sans neige) » : est-ce qu'on va déplacer de Château d'Oex à Leysin des élèves en car pour skier ? 35 min. de route depuis Château d'Oex, mais 41 depuis Vevey. Quelle est l'utilité d'avoir un chalet ?

La conciergerie (nettoyages intérieurs et entretien extérieur) était assurée depuis la rentrée scolaire 2022 par un tiers. En 2023, la dépense totale s'est élevée à CHF 116'000.--.

Le chalet communal rénové ayant plus d'espaces à nettoyer (plus de sanitaires, plus de surfaces au total), un montant de CHF 50'000.-- a été prévu pour couvrir les 4 mois d'exploitation en 2026, équivalant à une projection des coûts à CHF 150'000.-- par an. En 2026, les camps de ski se dérouleront aux Mosses de janvier aux vacances de Pâques 2026 (le chalet communal étant encore en travaux). Le montant de CHF 14'400.-- concerne des activités polyglisses organisées à Leysin en cas d'absence de neige aux Mosses, station qui ne propose pas d'activités alternatives en suffisance. Les déplacements sont ainsi juste prévus des Mosses à Leysin.

- 506.3012 : Pourquoi zéro ?

En raison de la fin des travaux et du réaménagement à La Cheneau durant l'été 2026, il ne sera pas possible d'y organiser des camps d'été en 2026. Il n'y aura ainsi pas d'engagement de personnel auxiliaire cette année.

- 506.3663 : « ... *organisées par des tiers. Augmentation de presque rien ou rien à CHF 20'000.--* ». Le préavis 6.11, p. 22, mentionne l'externalisation des camps d'été. Est-ce que cela a à voir ?

Oui, cela est en lien avec la question de l'externalisation des camps d'été. Au titre de compensation des camps d'été à la Cheneau que le service ne pourra pas organiser, FAM propose de participer au financement des camps d'une semaine organisés par des tiers pour 25 enfants veveysan.ne.s, par semaine, soit 100 au total sur les 4 semaines de juillet. Le montant facturé aux familles pour les camps à La Cheneau est de CHF 300.--/semaine. Si le prix du camp d'été en 2026 devait être supérieur à ce montant, le Service propose de financer la différence à hauteur de CHF 200.-- maximum par enfant. Le prix des camps d'été avec hébergement du même type que celui de la Cheneau varie entre CHF 300.-- et CHF 600.-- env. par semaine en Romandie.

- 506.4362.01 : Mme Willommet annonce que les CHF 20'000.-- pour les subventions des camps d'été pour les enfants seront compensés par un prélèvement sur un fonds dédié. Un amendement de CHF +20'000.-- a été déposé sur ce compte et la COFI l'a accepté.

### **Bâtiments, gérance et énergies : Bâtiments scolaires 526-527, avec M. Molliat**

- 526.3141 : un commissaire se demande, vu l'écart entre le Budget 2026, le Budget 2025 et les Comptes 2024, quels sont les travaux prévus qui expliquent cette hausse (+30% entre les deux budgets) et s'il est possible de donner quelques détails sur les causes de cette augmentation de CHF 436'000.-- en 2025 à CHF 574'000.-- en 2026 ?

M. Lehrian répond que c'est en lien avec le nouveau collège provisoire de l'Aviron, divers travaux ont dû être réalisés suite aux inspections du SCAJE (UAP), et également en lien avec les travaux de rafraîchissement sur les bâtiments non-touchés par la stratégie du bâti scolaire (Part-Dieu, Prairie, Subriez, etc.)

### **Famille, éducation et sport, 570, 581 et 582, avec Mme Willommet**

- 570.3111 : En ce qui concerne le compte 570.3111, un amendement technique et déposé suite à une erreur de comptabilisation. Vevey est la commune boursière du CROSP.
- Pourrait-on avoir un comparatif du prix des repas des garderies sur les 5 dernières années ?

Mme Fawer annonce que le comparatif sur les 5 dernières années n'est pas possible : en 2021, nous étions encore en période Covid, en 2022, c'était la fin du réseau REVE, donc la comparaison a été faite à partir depuis 2023.

Le tableau ci-après précise l'évolution des coûts pour les garderies et les UAP livrées par les cuisines de la ville et desservies également par la cuisine de la Fondation Beau-Séjour :

Comparatif prix des repas accueil pré et parascolaire (yc livraison Beau-Séjour)	Budget	Comptes	EAP midi	UAP midi	EAP/UAP	Nb repas	Prix moyen	Nb repas	Nb repas
	58*.3131	58*.3131	Places*	Places**	Places		repas	Vevey	Beau-Séjour
<i>2026 amendement proposé -CHF 54'800</i>	<i>970'000.00</i>		<i>243</i>	<i>367</i>	<i>610</i>	<i>135'025</i>	<i>7.18</i>	<i>111'991.00</i>	<i>23'034.00</i>
2026	1'024'800.00		243	367	610	135'025	7.59	111'991.00	23'034.00
2025 (dernier trimestre : estimé)	1'024'800.00	897'000.00	243	362	605	132'308	6.78	110'680.00	21'628.00
2024	1'029'500.00	834'199.00	250	362	612	137'683	6.06	122'718.00	14'965.00
2023	865'600.00	828'405.00	250	362	612	131'125	6.32	107'727.00	23'398.00
2022 (Réseau REVE + Réseau VV)	808'400.00	810'142.00	250	360	610	nd			
2021 (Réseau REVE + Covid)	779'900.00	755'890.00	250	360	610	nd			

EAP : Espace d'accueil préscolaire. UAP Unité d'accueil parascolaire

\*Places préscolaires sans jardin d'enfants Gilamont et -7 places (Barcarolle -4, Marionnettes -3) en 2024 \*\*Places parascolaires sans UAP Aviron 7-8P, mais avec + 5places UAP Charmontey en 2025

Ce tableau présente les comptes 58\*.3131 « Frais d'alimentation » qui regroupent l'achat des denrées alimentaires pour les trois cuisines de production de la Ville sis dans les espaces d'accueil préscolaire (Marionnettes, Ateliers et Cèdres) pour la préparation des repas et des goûters/collations. A ces montants s'ajoutent également les repas livrés par la cuisine de la Fondation Beau-Séjour.

Si le prix d'achat de la cuisine Beau-Séjour reflète le prix de revient global du repas (salaires, marchandises, matériel, livraison etc.), le prix moyen indiqué pour chaque année n'est pas représentatif du prix de revient complet des repas confectionnés dans les cuisines de la Ville. Dans le temps disponible ni d'autres éléments utiles pour une analyse plus fine, les comptes \*3131 de la Ville n'intègrent que le prix de l'alimentation achetée pour la confection des repas et collations/goûters préparés par les cuisines de la Ville. Les charges du personnel, des locaux, etc. sont imputés sur d'autres comptes.

D'autre part il n'a malheureusement pas été possible de distinguer les prix entre les différents types de structures – préscolaire et parascolaire.

Il n'a pas non plus été possible de tirer le nombre exact d'enfants consommant les repas. Si à midi le nombre d'enfants accueillis correspond en général au nombre de places offertes, les collations/goûters peuvent concerner plus d'enfants sur l'année, 1 place permettant en général d'accueillir 1.5 à 1.6 enfants en moyenne.

Le prix moyen tel que présenté a ainsi valeur uniquement d'indicateur, mais ne peut être utilisé pour définir le prix par type d'enfant servi. En effet, il serait plus pertinent de définir un coût moyen par catégorie d'enfants (enfant en nurserie, enfants « trotteurs et moyens », enfant de 4 à 9 ans en parascolaire 1-6P, enfant de 10 à 11 ans en parascolaire 7-8P. Comme déjà indiqué, il n'est pas non plus représentatif du prix revient total du repas, faute d'y intégrer toutes les charges associées à la confection des repas.

Le prix des repas livrés par la Fondation Beau-Séjour a, pour information, évolué de CHF 9.64 TTC en 2020 à CHF 10.26 en 2024 et CHF 11.29 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; la quantité livrée impacte ainsi très directement le coût moyen indiqué dans le tableau.

Entre 2023 et 2024, et compte tenu des informations précitées, le prix moyen du repas a diminué de CHF 0.26. Cette baisse est due à l'augmentation de la production des cuisines de la Ville, respectivement la réduction des livraisons de Beau-Séjour. En développant notre production, le but visé était d'améliorer la rentabilité de nos cuisines et d'assurer une qualité des repas identique pour un maximum d'enfant. La cuisine des Cèdres n'étant toutefois pas suffisamment adaptée (problème de chaleur et de surface adéquate), cette cuisine a réduit sa production dès 2025 en supprimant ses livraisons à l'UAP Veveyse ; la Fondation Beau- Séjour a repris la livraison à cette structure dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui explique

l'augmentation du prix moyen à CHF 6.78 en 2025 (contre CHF 6.06 l'année d'avant). Les montants dès 2025 intègrent également l'augmentation de nombre de goûters/collations en lien avec les 18 places supplémentaires ouvertes à l'UAP Aviron 7-8 P dès la rentrée scolaire 2025 et les 10 places ouvertes au Jardin d'enfant à Gilamont depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 qui propose uniquement des collations (ouverture 08h00-12h00, sans repas à midi).

Au Budget 2024, une augmentation du budget de 16% avait été recommandée par les cuisiniers. Introduite en 2024 et maintenue en 2025 le service constate que les prix n'ont cependant pas autant pris l'ascenseur que planifié. Par ailleurs, le service a dû diminuer le nombre de places dans les structures d'accueil préscolaire Barcarolle (-4 places) et Marionnettes (-3 places) à la rentrée scolaire 2025, impactant en cela le nombre de repas servis comme il est visible dans le tableau supra.

Au vu de l'analyse des comptes de l'exercice 2025 au 30 septembre 2025, le service propose dès lors un amendement pour réduire le volume des charges d'achat de denrées alimentaires projeté sur l'ensemble des comptes 58\*.3131 au Budget 2026 à hauteur de CHF 54'800.--, portant le montant total au débit de ces comptes à CHF 970'000.-- (contre CHF 1'024'800.-- projeté initialement).

Il est difficile de comparer les prix, sachant que pour connaître le prix coûtant des repas de la Ville, Mme Fawer indique qu'il faudrait aussi intégrer le prix du loyer, les coûts de l'énergie, les frais de livraisons, etc. De plus, dans les comptes \*3131 du secteur Famille, tous les frais pour l'achat des goûters, collations et petits déjeuners sont comptés, ce qui n'est pas le cas pour Beau-Séjour qui livre uniquement le repas de midi.

La Municipalité ne veut pas répercuter l'augmentation du prix sur les parents (CHF 9.70 pour les élèves au réfectoire 9S à 11S Harnos, pour les 7-8P c'est CHF 12.70 qui est facturé aux familles, car dans ce tarif il y a en plus les frais d'accueil (CHF 3.--)).

Comparaison avec les autres communes des prix facturés aux parents pour les réfectoires : Montreux CHF 8.50 ; Lausanne CHF 8.--.

Un commissaire aimerait connaître l'évolution de ces coûts. De plus, avec MCH2, on pourra faire le détail, on pourra donc mieux voir les coûts dans quelques années.

Un ajustement des achats de produits alimentaires a pu être fait, et au total, CHF 51'000.-- répartis dans les différents comptes 58 ont été retranchés. La Municipalité a proposé des amendements sur les différents comptes 58\* et la COFI les a acceptés.

Un commissaire demande quel est le pourcentage qui a été retranché pour les frais alimentaires sur le budget total ? Il s'agit d'environ 5%.

- 58101.3011 : 58 globalement : les 3011 augmentent d'environ CHF 1'000'000.-- au total.

Augmentations pré-scolaire CHF 150'000.-- Marionnettes, Cèdres et Ateliers.  
Diminutions parascolaire CHF 30'000.-- Marionnettes, Cèdres, Ateliers, CHF 43'000.-- Aviron, CHF 50'000.-- Charmontey et Veveyse, CHF 60'000.-- Crédeilles, CHF 35'000.-- le Clos, CHF 13'000.-- Barcarolle, CHF 55'000.-- les Crosets. Merci pour des raisons et détails explicatifs.

L'écart entre le Budget 2026 (CHF 11'355'200.--) et le Budget 2025 (CHF 11'104'900.--) concernant les comptes 58\*.3011 se monte à CHF 250'300.--, soit une augmentation de 2.2 % au total. Cette variation s'explique comme suit :

1. CHF 22'491.60 : 0.2 % pour les annuités supplémentaires
2. CHF 45'022.-- : 0.68 EPT supplémentaire pour les exigences SCAJE et l'augmentation du nombre d'enfants accueillis (+ 5 places à l'UAP 1-6P Charmontey, +18 places à l'UAP Aviron 7-8P après-midi)

3. Le solde - à la baisse ou la hausse - est lié à la variation des salaires en lien avec la rotation du personnel.

Les écarts des salaires entre les structures préscolaires (qui augmentent) et les structures parascolaires (qui diminuent) le sont pour la raison suivante :

- Changement dans la règle de répartition du personnel de remplacement des Espaces d'accueil préscolaire (EAP) et Unité d'accueil parascolaire (UAP) :
- La répartition en 2026 s'est faite uniquement sur les comptes des EAP (58101.3011, 58102.3011, 58103.3011, 58104.3011), ce qui implique une augmentation des charges pour ces structures et une diminution dans les UAP (58201.3011, 58202.3011, 58203.3011, 58204.3011, 58205.3011, 58206.3011, 58207.3011, 58208.3011, 58209.3011, 58210.3011).

Le service Famille a choisi de modifier cette répartition car les remplaçant.e.s travaillent principalement dans les structures préscolaires.

- o 58101.3189 : 23 % d'augmentation, de CHF 74'800.-- en 2025 à CHF 92'300.--.  
Pourquoi ?

La variation de CHF 17'500.-- entre le Budget de 2025 (CHF 74'800.--) et le Budget 2026 (CHF 92'300.--) s'explique comme suit :

La structure des Marionnettes accueille des enfants sur 2 sites : le bâtiment les Marionnettes et celui de la Campanule en face. En 2024, les groupes ont été réorganisés : les enfants en préscolaire ont tous été regroupés dans le bâtiment les Marionnettes, et les enfants en parascolaire à la Campanule.

Auparavant, les enfants en parascolaire étaient dans le bâtiment des Marionnettes et les frais de nettoyage répartis sur les 2 sites comme suit :

- Entreprise Eco2Net, nettoyage Marionnettes : 70% au 58101.3189 et 30% au 58201.3189
- Entreprise Blanc SA, nettoyage Campanule : 100% au 58101.3189

Suite à la réorganisation de 2024 et pour le Budget 2026, la répartition a été faite de la manière suivante :

- Entreprise Eco2Net, nettoyage Marionnettes : 100% au 58101.3189
- Entreprise Blanc SA, nettoyage Campanule : 100% au 58201.3189

Depuis 2025, les prestations de nettoyage ont été adaptées par les deux entreprises comme suit :

- Eco2Net : +1.60%
- Blanc SA : + 3.50%

L'augmentation des frais de nettoyage aux Marionnettes de CHF 17'500.-- est expliquée ci-après :

- + 1'301.40 CHF équivalent à + 1.6% Eco2Net dès le 1er janvier 2025 ;
- + 2'941.80 CHF équivalent à + 3.5% Blanc SA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- + 9'460.20 CHF équivalent à des nettoyages supplémentaire par Eco2Net pour 2 salles de vie. Pour les moyens, espaces utilisés désormais à une plus forte fréquence ;

- + 1'352.04 CHF équivalent à des nettoyages de 20 minutes supplémentaires par jour par Blanc SA pour le nouvel espace parascolaire plus sollicité par les écoliers avec les extérieurs ;
- + 2'350.-- CHF équivalent à la réorganisation des locaux des enfants pré et parascolaire Marionnettes / Campanule et des coûts de nettoyage.

Total CHF 17'405.44

- 58211.3012 : 2000 heures OSPES du Canton aux communes. Explications sur cette décision ?

Ce sont les frais liés aux enfants à besoins particuliers pendant les permanences (pendant vacances scolaires). Suite à la décision cantonale de ne plus rembourser les frais OSPES pendant les permanences scolaires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le service a proposé de maintenir la prestation, respectivement de la prendre en charge afin de garantir une équité de prestations pour les enfants à besoins particuliers. C'est un report de charges direct sur les communes.

### **ASR/sécurité, 600 et 655, avec Mme Melchior**

Pas de questions en lien avec le budget. La commune est en attente des chiffres définitifs qu'ASR doit encore communiquer. Un amendement technique a été déposé, que la COFI a accepté.

La nouvelle clé de répartition est transmise aux commissaires.

### **Cohésion sociale, 700, 703, 706, 740, 751, 752, 760, avec Mme Kämpf**

Mme Kämpf présente Mme Lorena Marin Guex, nouvelle cheffe de service arrivée en juin. Mme Marin Guex a élaboré ce budget avec la perspective de consolider mais aussi rendre visible ce qui est fait dans ce service, avec une volonté de stabiliser des prestations et de consolider l'équipe d'ici fin 2026 m, suite aux nouveaux engagements faits en 2025.

### **Questions sur le préavis**

- Un commissaire demande le détail des différents repas du service :

En 2025, seul un événement de type « journée au vert » a été organisé au mois de février pour l'ensemble du service. Un repas a été offert le 21 mai aux collaborateurs et collaboratrices de Simplon 14 pour les remercier de leur travail et investissement durant la période de vacance du poste de cheffe de service. Pour 2026, deux journées sont prévues pour un montant de CHF 3'500.--.

- 6.12 p.23 : un commissaire ne comprend pas ce qui est mentionné. Est-ce que la course des aînés est maintenue, avec simplement un financement transféré de compte (du 752.3655.06 au 700.3170) ?

La sortie des aînés est maintenue mais la forme est encore à définir au vu des complications avec la CGN et du succès du thé dansant en salle.

L'objectif poursuivi est de toucher l'ensemble du public senior de Vevey, et non uniquement les bénéficiaires d'institutions locales. Il nous a donc semblé nécessaire de transférer les frais relatifs à la course des aînés vers un compte plus adapté, à savoir « Frais de réceptions

et de manifestations ». Cette démarche garantit à la fois la transparence budgétaire et l'adéquation des lignes de crédit avec la finalité réelle de la prestation proposée.

- 6.12 p.24 : un commissaire relève qu'il est écrit que le transfert du travail social de rue à AACTS est confirmé et demande ce que veut dire le paragraphe « Demande d'intégration du pôle travail social de proximité... » ?

Il y a un mélange de deux questions. Il n'est ici pas question de la subvention à AACTS. Le service avait demandé de regrouper les lignes du pôle insertion et travail social (Ginkgo) sous le chapitre 7 « cohésion sociale » pour accroître la visibilité et la lisibilité des prestations. Ce pôle agit auprès des 12-25 ans sur des thématiques dépassant la jeunesse scolaire : prévention, sécurité, inclusion, travail de rue, en lien direct avec les missions du service de la cohésion sociale et non uniquement de la « Jeunesse ». Cette demande n'a pas été concrétisée, en attente de la mise en place de MCH2.

- 700.3012 : un commissaire demande pourquoi ce compte est vide et si c'est en lien avec un engagement des médiateurs urbains qui n'a pas été reconduit en 2026. Le commissaire rajoute que c'est incompréhensible pour lui de de plus avoir de budget pour cela, et se demande si le budget se trouve ailleurs ?

Mme Kämpf précise que sur ce compte ne se trouvent pas seulement les postes de médiateurs urbains, il y avait aussi une part importante dans l'équipe du Service de cohésion sociale qui était en auxiliaire. Les médiateurs urbains c'était un projet pilote, sur une durée déterminée. De plus, il n'y a pas eu de candidature adéquate pour un poste de médiateur urbain pérenne. Le Service souhaite que les équipes soient plus présentes dans les quartiers pour avoir un retour sur la vie à l'extérieur des différents publics (séniors, intégration, jeunes, précarités et toutes les diversités).

- 700.3170 : un commissaire a plusieurs questions concernant la mention "course annuelle des aînées" pour un montant de CHF 24'000.--, de quoi s'agit-il ? A qui cela s'adresse-t-il ? Combien de personnes sont potentiellement concernées ? Quel montant est prévu par participant ?

Environ 150 personnes de 70 ans et plus sont concernées par une sortie annuelle.

En 2025, la CGN a annulé les courses collectives pour les communes et cet événement annuel a été remplacé par un thé dansant à la salle del Castillo, avec une tombola et un buffet gourmand.

La fondation Haefli-Meylan soutient cette organisation d'événements pour favoriser la vie sociale des aînés à hauteur de CHF 12'500.-- par année.

D'autre part, le Service accueil et population qui s'occupait de marquer les anniversaires des nonagénaires de la commune transfère cette activité et le budget lié à la Cohésion sociale, secteur séniors pour être en cohérence avec les centenaires aussi (Compte précédant pour financement course des aînées 752.3655.06).

- 700.3185 : On trouve une référence à la Sortie Minipic qui sous la référence 703.3185 avait un montant de 33'000frs (compte 2024) et qui passe à CHF 54'000.--. Comment peut-justifier cela ?

Le montant de CHF 33'000.-- correspond à ce qui a été dépensé et non budgétisé.

Pour le compte 3185, il y a une diminution du montant budgété depuis 2024 et ce de la manière suivante : CHF 198'835.75 en 2024, CHF 142'000.-- pour 2025 et enfin CHF 127'000.-- pour 2026. Le service a effectivement un montant de CHF 10'000.-- pour la semaine d'action contre le racisme et ensuite une marge pour l'engagement de différents intervenants pour l'année 2026. Pour rappel, la chargée de projet a pris ses fonctions en

mars 2025, elle travaille activement à l'élaboration du programme pour 2026. Le service espère ainsi répondre aux besoins.

- 740.3654.01 : Quels postes ont été augmentés pour un montant total de CHF 20'000.-- par rapport au Budget 2025

Une convention avec la fondation AACTS a été négociée (subvention sans augmentation depuis 2021) prenant en compte l'augmentation de la fréquentation, la complexification des publics du travail social et le renforcement des groupes de coordination communes, région, canton sur la thématique des addictions.

- 740.3655 : Quelles augmentations de soutien de quels montants expliquent la hausse par rapport au budget 2025 et comptes 2024 | L'augmentation de CHF 50'000.-- par rapport à 2025 correspond à la subvention de CHF 50'000.-- à AACTS (voir aussi préavis 4/36 p.11)

Il s'agit d'un nouveau montant au budget de la cohésion sociale pour soutenir le partenaire (AACTS) dans le travail social hors murs et sa contribution au travail de référencement d'indicateurs à l'observatoire social de l'espace public et mettre en œuvre des mesures ciblées. Le montant est de CHF 50'000.--. Ce montant sera cadré par une convention. Pour rappel, le financement de l'ARAS par les communes se fait en fonction du nombre d'habitants. Pour Vevey, l'ARAS financera 65'000frs. Il est rappelé que toutes les communes ont présenté dans leur budget respectif un montant pour l'ARAS, cependant si une commune devait refuser le budget, les autres communes ne doivent pas prendre en charge la part de financement manquante.

- 740.3663 : On trouve pour MINIPIC un montant de budget CHF 23'000.--. Mais on trouve aussi un montant budget 2026 MINIPIC de CHF 54'000.-- sous la ligne 700.3185 avec une référence de transfert de la ligne 703.3185 avec un montant de CHF 33'000.-- (compte 2024. Est-ce correct d'avoir transférer cette ligne du deux autres avec un montant total plus du double de celui des comptes 2024 ?

Voir réponse plus haut au 700.3185. De plus, il ne s'agit pas de la même nature de dépenses : ici, nous parlons des subventionnements et aides versées, aucun mandat n'est donné. A titre d'exemple, ce montant couvre les frais en lien avec la garde des enfants (lors des cours de français) de l'association Appartenance, et d'autres associations.

- 740.3665.02 : Que couvre cette ligne (de l'aide pour qui et pour quoi ?)

Cette ligne permet de financer les frais de repas pour les bénéficiaires des hébergements d'urgence, car le canton ne finance que la prestation nuit-petit-déjeuner. Même s'il n'y a actuellement pas d'hébergement d'urgence, il est plus prudent de le prévoir au budget.

- 740.3665.03

Il s'agit des aides aux bénéficiaires PC

- 740.3655.04 : N'y a-t-il pas un doublon avec le 751.3665.02 du même montant ? Ou autre chose ?

Il peut s'agir d'un montant de la fondation veveysanne d'aide au perfectionnement et la formation pour les personnes en fin de droit. Il y a doublon effectivement, un amendement technique a été proposé au compte suivant.

- 751.3665.02 : amendement de la Municipalité de - 26'000.-- CHF

### **Culture, 810, 814, 815, 82031, 82041, 831, avec Mme Melchior**

En préambule, Mme Melchior présente M. de Charrière, adjoint administratif, qui remplace Mme Roten, cheffe de service. La démarche du processus budgétaire a été guidée d'une part par les assises culturelles 2019-2026 et d'autre part avec l'intention de garder un budget à enveloppe constante. Les nouvelles lignes sont des demandes qui avaient déjà été faites pour le Budget 2025 et qui avaient été refusées. Le service précise avoir refusé des demandes pour 2026. Il reste important pour les petites associations de pouvoir bénéficier de subventions de la ville, afin de pouvoir ensuite demander et obtenir des subventions à d'autres institutions comme par exemple Pro Helvetia, le Canton etc. Le service soutient de multiples lieux culturels veveysans, qui ont une fréquentation en hausse, ce qui amène des retombées économiques pour la ville.

#### **Service :**

#### **Questions des commissaires sur le préavis :**

Un commissaire demande le détail des différents repas du service. On lui répond qu'un apéritif de fin d'année est prévu en 2025, avec le personnel fixe (une trentaine de personnes), au caveau de l'Hôpital. Les coûts sont en imputation interne sous 3902 pour les vins et en frais de réception 3170 pour les en-cas pour un montant estimé de CHF 350.-- à 500.-- en fonction des inscrits.

Pour les montants des repas avec cheffe de service et adjoints : c'est la position comptable 3060 frais de déplacements et débours, qui est concernée. Les dépenses sont estimées à environ CHF 1'200.-- à CHF 1'600.-- par an/ sur les CHF 4000.-- au budget de la ligne.

- Un commissaire fait la remarque qu'il y a une augmentation de plusieurs comptes en plus des subventions 813.3653.13; 813.3653.60, 813.3653.67 et se questionne sur la volonté du service de rester à un budget à enveloppe constante ?

M. de Charrière précise que de façon globale, p. 137 brochure, le budget du Service passe de CHF 12'025'100.-- à CHF 12'065'500.-- + charges bruts CHF 40'400.--, en charges nettes +65'8000.-- CHF. En charges nettes de fonctionnement pour le budget en charge du service de la culture, hors salaires et subventions, le budget présenté est en diminution de charges de - 3'400.-- CHF.

Les directives budgétaires dans l'élaboration du budget ont demandé aux services un budget constant. Toute demande d'augmentation ou d'adaptation est dûment justifiée et liée à des nécessités. De façon générale, les frais d'administration du service sont stables et toute dépense est compensée. Concernant les subventions, les arbitrages importants ont été effectués, soit + 35'000.-- CHF en évolution de charges nettes.

Pour les musées MSAP et Historique, les variations en charges nettes sont quasi exclusivement en ressources humaines. M. de Charrière rajoute qu'une hausse de 8000frs en charges nettes, hors salaires pour répondre à la demande de médiation avec les écoles, a été demandée pour le Musée Historique.

Il y a aussi des effets biennaux de la Biennale Images, notamment frais d'accueil et de réception, mais aussi des besoins identifiés et assumés afin que ces musées puissent mettre en valeur leur travail auprès du public et remplir leurs missions.

Un commissaire fait remarquer que dans le budget du MSAP, on trouve une augmentation de 20% (correspond à CHF 21'000.-- en plus de salaire). Ce montant de CHF 21'000.-- correspond au salaire pour auxiliaire destiné à réaliser la recherche de fonds. Cette demande

est complétée par une augmentation du taux de l'archiviste et conservatrice adjointe au plan des postes fixes de 20%.

- 6.13 p. 24 : le préavis annonce que la priorité a été donnée au « renforcement des soutiens aux projets inscrivant fortement et largement l'image en ville et permettant la valorisation du label "Ville d'Images" ». Quelle sont les conséquences pratiques de cette priorisation ? Est-elle cohérente avec les principales augmentations de subventions ?

M. de Charrière répond que de façon générale, les enveloppes du service pour le budget de fonctionnement est appliquée une enveloppe constante pour continuation des projets en cours et mise en œuvre du programme de législature d'art dans l'espace public et mesures de politiques culturelles, le cap est ainsi gardé.

Le service offre un accompagnement et soutien rapproché, de conseil aux actrices et acteurs culturels veveysans. La communication active et dynamique citée en exemple et reprise par d'autres Villes notamment avec le site et contenu éditorial de [culturevevey.ch](http://culturevevey.ch)

Concernant les subventions, le Service de la Culture souhaite se concentrer sur les acteurs culturels ayant un dynamisme avéré et activer l'effet de levier. Un franc dégagé par la Commune, pour reprendre l'exemple du VIFFF, déclenche 12 fois d'autres soutiens de l'augmentation accordée en 2020. De façon générale, un franc investi dans la culture contribue à l'attractivité économique de la région et de la Ville, la culture rapporte non pas uniquement en qualité de vie, mais économiquement. Il s'agit de déclencher l'augmentation des moyens tiers pour les services à la population veveysanne, éviter que la Ville ait à porter seule ces frais. Le service souhaite ainsi produire des nouvelles recettes indirectes pour la ville.

Les demandes importantes portées par le service sont donc prioritairement Cinéma, VIFFF en parfaite adéquation et cohérence avec le label Ville d'Images.

Il y a une incompréhension de certains commissaires sur les raisons pour lesquelles certaines demandes sont acceptées et d'autres pas. Mme Melchior répond que le service impose un délai pour les demandes de subvention et que quand la demande est hors délai, le service n'entre pas en matière.

Un commissaire se demande s'il faut un si grand festival comme le VIFFF dans notre pays ou garder un festival plus raisonnable à hauteur de la ville.

M. de Charrière dit que l'objectif du service est d'accompagner le VIFFF dans des démarches pour que le festival puisse rayonner plus loin que le canton de Vaud, s'il le souhaite. Mme Melchior rajoute que la Confédération souhaite soutenir le cinéma suisse et qu'il y a dès lors un vrai potentiel de développement économique. Le VIFFF a doublé le nombre de spectateurs entre 2023 et 2025. La discussion porte ensuite sur les volontés de certains commissaires de ne pas continuer à augmenter toutes les subventions, si certaines associations reçoivent plus alors il faut pouvoir compenser ailleurs. D'autres membres de la commission sont déçus de constater que les grandes associations reçoivent de grandes subventions au détriment des plus petites structures.

- 810.3011 : 8 globalement : quelle est la part de chaque branche de la culture dans le soutien accordé sous diverses formes ?

En ce qui concerne la destination des dépenses, 50% des frais sont pour les 4 institutions muséales veveysannes. Cela participe à la valorisation de Ville et du patrimoine, de l'attractivité de la commune. Le solde sont des soutiens directs aux acteurs culturels.

En ce qui concerne les disciplines : en prenant en compte les lignes nominales, cela permet de voir que la discipline Théâtre couvre 30%. Viennent ensuite les Arts visuels 22%, Musique classique 16% et Musiques Actuelles 11.5%. Le Service de la culture essaie progressivement de rétablir la tendance vers plus d'équilibre depuis plusieurs années, notamment avec les efforts fournis pour les musiques actuelles, en rattrapage et en faveur d'une discipline populaire et dynamique qui fut le parent pauvre des politiques culturelles par le passé.

Un amendement de -3000frs est déposé par la Municipalité et accepté par la COFI.

- 814.3652 : 814 globalement : nous demandons que la commission dispose d'une liste des demandes acceptées et refusées avec les montants demandés, afin de pouvoir comprendre quelle est la cohérence de ces choix.

La COFI a eu accès à certaines informations permettant de mieux comprendre le processus de sélection des demandes.

- 814.3652.10 : un commissaire demande des exemples pour ce compte.

Cette ligne vise à soutenir les artistes et les acteurs veveysans par une mise en valeur, principalement à travers les canaux de diffusion digitaux. La mesure N°8, inscrite dans les lignes directrices de la « Politique culturelle de la Ville de Vevey, Stratégie 2019-2026 », prévoyait de « déployer une communication ambitieuse, développer de nouveaux supports et assurer un rôle de relai promotionnel professionnalisé de l'ensemble du tissu culturel ». De la communication et de la visibilité pour les acteurs culturels était une demande clairement formulée du milieu culturel veveysan.

C'est pourquoi dès 2020, le service a créé le site internet [culturevevey.ch](http://culturevevey.ch), un outil complet de présentation et de mise en valeur des acteurs et actrices culturelles veveysannes, proposant du contenu éditorial, un volet « art public » et une rubrique agenda.

Les portraits d'artistes - sous forme de capsules vidéo, de portraits photos et de biographies textuelles - présentent des artistes issues et issus de diverses disciplines artistiques et se trouvant à différentes étapes de leur parcours.

De plus, un ou une artiste veveysanne est invitée chaque année à proposer une série d'images illustrant son regard sur sa ville par l'attribution d'une Carte blanche. Ces images sont à découvrir comme une galerie virtuelle dans les en-têtes du site [culturevevey.ch](http://culturevevey.ch) et, depuis 2023, au travers d'expositions en plein air dans les rues de Vevey.

Ces différentes plateformes pour la mise en valeur des événements organisés par les acteurs et actrices culturelles a permis de générer une bonne dynamique de republications et de partages, assurant une augmentation constante de ses abonnements. Le format « recommandations de la semaine et du weekend » notamment rencontre un vif succès sur Instagram.

Toutes les villes romandes prennent cet exemple réussi d'une communication moderne et efficace et tentent de développer des outils similaires.

- 814.3653 : Un commissaire trouve dommage qu'il ne soit pas fait de différence entre les grands et les plus petites institutions.

On lui répond que le service répond rapidement pour des petits projets. Un commissaire propose pour le compte 814.3653 de mettre des montants et qu'ensuite ce soit le SCU qui fasse l'arbitrage mais alors il faudrait enlever toutes les autres lignes. Un commissaire dit que si pas sa ligne ne peut pas demander subvention plus loin, et c'est la ligne pour les subventions ponctuelles. Un commissaire rappelle que cela est possible pour le sport.

Le compte 3653 existe pour donner une visibilité à des associations, avec des petits montants qui sont des soutiens d'aide au démarrage.

- 814.3653.13 : CHF 10'000.-- de plus qu'en 2025, avec comme raison : « Renforcement à la scène de l'humour émergente ». Préavis p. 25 : Le Théâtre de la Grenette « participe grandement au positionnement culturel de la Ville de Vevey et au-delà de la Riviera et du Canton de Vaud ». Est-ce possible d'avoir quelques arguments et information en ce sens ?

Avec sa ligne éditoriale faite de spectacles de petites formes, d'humour, de « seul en scène » et variété légère, ainsi qu'une attention particulière portée aux artistes romands, le Théâtre

de la Grenette occupe une place bien spécifique dans le paysage culturel veveysan, en parfaite complémentarité des autres théâtres (de création pour l'Oriental et d'accueil pour le Reflet). C'est un tremplin pour des jeunes humoristes.

Concrètement, le montant demandé est de CHF 25'000.--, il est proposé au Budget 2026 une adaptation de CHF 10'000.--, en ligne avec l'analyse et soutien complémentaire et similaire du FCR. La Grenette a effectué une recherche de fond très active auprès d'autres bailleurs de fonds (Loterie Romande, Canton, Privés) avec des résultats avant de s'adresser, à la fin, à la Ville de Vevey. Cette démarche est également clairement une mesure de sauvetage au vu de l'érosion du capital de l'association.

Un commissaire demande des précisions sur le taux de remplissage des théâtres : il y a 80 places assises à la Grenette et 75% de taux de remplissage. M. de Charrière précise qu'il est difficile de comparer avec les autres théâtres, car Le Reflet est plutôt un théâtre d'accueil et l'Oriental remplit davantage une mission de création.

- 814.3653.67 : CHF 25'000.-- de plus à chaque budget ? Est-ce bien raisonnable ? Quelle nécessité a accompagné la demande ?

Il y a une volonté assumée et annoncée lors du processus budgétaire 2025, d'accompagner le développement de la Manifestation, qui participe pleinement à la valorisation du label Ville d'Images et du patrimoine cinématographique de la Ville. Ce festival permet ainsi de valoriser, de renforcer l'attractivité de la région et de consolider l'offre culturelle et touristique. La fréquentation est au beau fixe.

Le potentiel lié au développement de cette manifestation est grand, tant d'un point de vue culturel que touristique et économique. Le VIFFF a en effet le potentiel d'entrer dans la cour des festivals soutenus par l'Office Fédéral de la Culture. Pour cela, le VIFFF doit d'abord atteindre une certaine envergure, encore se professionnaliser et avoir les moyens de traduire ses supports de communication et le sous-titrage multilingue par exemple.

Passer cette étape nécessite pour le VIFFF environ CHF 500'000.-- de soutiens supplémentaires à trouver. L'augmentation de la Ville échelonnée sur trois ans pour atteindre CHF 75'000.-- donnera au VIFFF des chances de développer conséquemment l'apport du Canton, mais aussi des autres financeurs dont la Confédération. Le VIFFF est ainsi confiant, grâce à l'apport de la Ville, de pouvoir obtenir le reste par effet levier.

Cela permettra de répondre aux besoins de professionnalisation de la structure et de développement des activités pour les 10 prochaines années.

Cet effet de palier évitera à Vevey de prendre en charge entièrement ces frais. La manifestation a fait ses preuves de capacité d'accompagner une croissance et une recherche de fonds efficace, à chaque étape du soutien de la Ville ainsi qu'une fréquentation en hausse constante.

Mme Melchior explique qu'une réévaluation d'une répartition équitable entre les 314 (subvention pérenne) et l'enveloppe générale pour soutien ponctuel a été faite suite aux propositions d'amendements de la COFI qui ont été pris en considération.

La Municipalité propose donc des amendements acceptés par la COFI sur les comptes 814.3653, 814.3653.64, 814.3653.67, 814.3653.77, 814.3653.79, 814.3653.80.

- 815.3653 : CHF 30'000.--de plus qu'au budget 2025, pour le « Petit Reflet ». Et quand ce nouvel instrument a-t-il été discuté et avec qui ? La décision est prise et la commune doit assumer ?

Cette proposition a été formulée et discutée au Conseil de Fondation de la FAS (septembre et octobre 2024). Au sein de ce Conseil siègent 3 municipaux, ainsi que deux conseillers communaux qui ont validé ce projet. Des engagements ont été pris en septembre 2024 lors de ces discussions de proposer lors de l'élaboration du Budget 2026, CHF 30'000.-- de fonctionnement en vue de l'ouverture du « Petit Reflet ». Néanmoins et explicitement sous réserve du processus budgétaire propre à la Municipalité et d'approbation du Conseil

Communal comme toute discussion concernant les aides aux acteurs culturels. Madame Melchior précise que le développement de la fondation dépend de la fondation elle-même et non de la ville.

Un commissaire relève qu'il existe 5 lieux théâtraux en ville de Vevey, et se demande pourquoi il n'y a pas plus de synergie entre les lieux ? Mme Melchior répond que la direction du Reflet voulait avoir son petit théâtre comme à Lausanne, avec un aménagement qui est adapté complètement aux enfants et dédié aux enfants. Une opportunité s'est donnée avec ces locaux ce qui a créé la volonté de le faire. Elle rajoute que chaque théâtre a son identité, et qu'il est difficile de mutualiser les activités théâtrales.

Un amendement de -5000.-- CHF est déposé par la Municipalité et accepté par le COFI (ajustement car ouverture du Petit Reflet est retardée).

- 815.3653.01 : Quelle est la raison de ces grosses oscillations ?

La FAS a le mandat de la gestion de la salle del Castillo. Dans ce cadre, ce montant sert à couvrir principalement les tarifs préférentiels accordés aux sociétés locales.

Le montant inscrit au budget de la Ville de Vevey est usuellement similaire à celui inscrit dans le budget de la saison correspondante de la FAS.

Néanmoins, la Municipalité a constaté que le montant n'atteint pas toujours les 80'000 frs inscrit au budget, et qu'il s'agit d'une garantie de déficit et non pas d'un subventionnement ou enveloppe à utiliser en totalité. Il existe à ce titre une différence de vision entre la FAS et la Municipalité sur cette utilisation de ligne. Des montants salariaux non-budgétisés ont notamment été intégrés aux comptes de la Castillo par la FAS. La Municipalité a donc décidé de réduire la garantie de déficit à CHF 50'000.--.

- 815.3653 : Une réévaluation de deux demandes importantes a donné lieu à une baisse de subvention.

Certains commissaires regrettent ces propositions, qui amènent CHF 5000.-- en moins de subvention, alors que leur intention était plutôt de demander un rééquilibrage entre les grandes et les petites institutions. Mme Melchior répond que suite aux souhaits de la COFI de créer des nouvelles lignes pérennes, c'est un équilibre qui a dû être fait en compensant dans le compte 814.3653. Avec le montant restant, le service de la culture peut soutenir environ 40 projets/associations ponctuels (correspond à 60 % des demandes).

M. Molliat rappelle qu'il est toujours possible de supprimer une subvention pérenne si l'association n'existe plus.

Certains commissaires trouvent dommage que certaines associations qui ont fait leur demande hors délai puisse quand même bénéficier d'une subvention. Mme Melchior répond qu'il ne s'agirait que d'une demande, et que cela resterait exceptionnel, suite à une mécompréhension (incompréhension ?) entre le service et l'association.

### **Musée Jenisch (MJV), 8202, 8205, avec Mme Melchior**

L'arrivée de la collection Planque est une bonne nouvelle pour la commune. Cela engendre une augmentation de la valeur des collections (450 Mio frs au lieu de CHF 100 Mio) : Il est ainsi nécessaire d'augmenter la couverture d'assurance, un montant de CHF 158'000.-- au Budget 2026 (au lieu de CHF 50'000.--). Ces coûts supplémentaires sont compensés par un prélèvement d'un montant équivalent sur le fonds de réserve.

- 82021.4392 et 8205.4392 : Les finances d'entrée baissent de CHF 64'000.-- à CHF 26'000.--, alors qu'au 8205.4392 (cabinet des estampes) elles augmentent de CHF 25'000.--. Pourquoi ces modifications de la répartition ?

Mme Chaix donne les explications suivantes :

- Pendant le mois de septembre, le Musée Jenisch Vevey (MJV) est gratuit en raison de la Biennale Images, soit diminution des recettes, mais hausse de la fréquentation
- L'exposition sur les estampes japonaises (Impressions du Japon, 28 novembre 2025 au 29 mars 2026) va engendrer des recettes non pas sur le centre de coût du MJV 82021.4392 mais sur celui du Cabinet cantonal des estampes 8205.4392.

Une discussion est faite sur le prélèvement d'argent sur le Fonds 9282.36 Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann (AMZT) et sur les conditions de prélèvement de ce Fond. Mme Chaix donne plusieurs explications à ce sujet, et rappelle qu'il y a une charte d'utilisation. Elle précise aussi qu'auparavant, les coûts et recettes des expositions du MJV n'apparaissent pas dans le budget.

Un commissaire relance la discussion sur la gratuité des musées (gratuité total vs prix libre). Mme Chaix rappelle que cette discussion a déjà eu lieu les années précédentes au sein de la COFI. Elle donne l'exemple du Musée d'art et d'histoire de Genève, qui a initié le prix libre il y a plusieurs années. Environ 20% des visiteurs (individuels et groupe) participent pour une contribution moyenne de 11 frs. Elle rajoute qu'il y a beaucoup de possibilités d'avoir des réductions de tarifs d'entrée, et qu'il est rare que des personnes paient le plein tarif. Le frein à l'accès au musée ce n'est pas le prix mais c'est le sentiment d'illégitimité. Le MJV œuvre pour la mise en place d'activités pour favoriser la venue de tout le monde au musée. La gratuité lors du 1er week-end du mois permet un effet promotionnel, si c'est tout le temps gratuit, cet effet promotionnel pourrait se perdre. De plus, garder un prix d'entrée permet de rappeler que la culture ce n'est pas gratuit, la culture a un coût.

Un commissaire demande quelle est la part liée aux entrées gratuites pour les bénéficiaires du carte Raiffeisen. Mme Chaix répond qu'avec le statut MemberPlus, les sociétaires Raiffeisen et jusqu'à trois enfants de moins de 16 ans bénéficient de l'entrée gratuite dans plus de 500 musées en Suisse. Il est possible de bénéficier d'une entrée gratuite par jour et par personne par musée. Les cartes sont scannées à l'accueil du MJV. Les entrées sont enregistrées et Raiffeisen reverse via Passeport Musées 65% du tarif normal au musée (sachant que parmi les visiteuses et visiteurs, il y a des tarifs réduits et des entrées gratuites pour les moins de 18 ans).

En 2024, le MJV a enregistré 1'904 cartes Raiffeisen et reçu (ligne de recettes 82021.4392) :

#### **Décompte Raiffeisen 2024 MJV**

janvier	1'651.65
février	1'494.35
mars	1'251.25
avril	1'108.25
mai	1'036.75
juin	1'716.00
juillet	1'544.40
août	1'558.70
octobre	915.20
novembre	579.15
décembre	893.75

CHF 13'749.45

En 2025, le MJV a accueilli jusqu'à présent 3'767 visiteurs avec la carte.

Il est rappelé dans la discussion qu'il est obligatoire de contracter une assurance pour les œuvres liées aux collections déposées. Mme Chaix rappelle que c'est une collection prestigieuse, mais que des charges y sont liées, dont l'obligation d'assurance.

#### **MSAP :**

M. de Charrière dit qu'il est important de consolider les bases et de trouver des financements tiers. Il donne ces détails :

- 82031.3011 : de CHF 499'545.-- aux Comptes 2024 et de CHF 521'800.-- en 2025 à CHF 548'600.-- au Budget 2026
- 82031.3012 : de CHF 66'147.-- aux Comptes 2024 et de CHF 92'600.-- en 2025 à CHF 124'500.-- au Budget 2026 (deux fois les comptes 2024). Qu'est-ce qui explique l'augmentation de ces deux postes ? Quelle politique du personnel est pratiquée ? Le détail annonce CHF 42'000.-- pour communication et recherche de sponsoring, mais on ne voit aucune recette prévue à ce titre.

Des moyens consolidés en ressources humaines sont sollicités, qui permettront notamment à ces institutions de répondre aux demandes en médiation et de procéder avec des moyens adaptés à une recherche de fonds permettant le financement de tiers. Cette adaptation des ressources est nécessaire aux institutions concernées et aux nouvelles directions afin qu'elles puissent proposer à la population et aux visiteurs et visiteuses un contenu attrayant, renouvelé et dynamique, en lien avec les thèmes d'actualité et de connaissance du patrimoine de la ville d'images.

Sur les postes fixes du MSAP, il y a une augmentation du taux de la conservatrice et archiviste de 20% qui est sollicitée. L'effet est de + 22'100.-- CHF brut sur les traitements. Les collections et les tâches liées se sont étendues et complexifiées. Actuellement on traite l'urgence, 50% des collections sont à inventorier.

Le musée n'a actuellement pas de poste dédié permettant de traiter de manière complète ce patrimoine important appartenant à la Ville de Vevey qui a une valeur estimée à CHF 20 Mio. Les missions de conservations impliquent de réaliser, pour chaque pièce, l'inventaire, mais aussi le conditionnement et, si possible, la numérisation ; il s'agit d'un travail important qui implique un temps de travail conséquent.

Pour les auxiliaires, il y a au Budget 2026 différents effets : les adaptations biennales des dotations des postes de réceptionnistes, guides et accueil liées à Biennale Images +8'100 CHF pour les étudiants des week-ends, + 1'600CHF pour les tournus réceptionnistes. En sus le stagiaire ARC, lié par convention doit être augmenté de CHF 1'200.--, ce qui nous amène à une augmentation de CHF 10'900.-- sur les CHF 31'900.-- par rapport au Budget 2025.

Entre 2024 et 2026, il y a eu l'engagement en 2025 des auxiliaires communication et recherche des fonds demandé à 50% mais réduit de moitié lors des travaux d'examen du Budget 2025. Ce poste est nécessaire pour communiquer les activités du musée de façon professionnelle.

Cette communication a eu un effet important de multiples articles sur le MSAP. Il s'agit pour Mme Martin d'une première base réputationnelle sur laquelle s'appuyer.

La demande d'un 50% (+21'000 frs) pour une recherche de fonds de manière stratégique et professionnelle est réitérée, en la mettant en lien direct avec les résultats inscrits dès le Budget 2025, et maintenus malgré l'amendement 2025 n'accordant pas cette demande, aux 82031.4653 participations de tiers.

- 82031.3012 : Amendement de la Municipalité, accepté par la COFI : proposition de garder à 20% l'EPT au lieu d'augmenter à 40% (-21'000.-- CHF)

### **Musée Historique :**

- 820.3012 : Pourquoi cette ligne augment-t-elle ?

Au Budget 2025, CHF 43'000.-- ont été demandés (mais amendés et non reçus). Il s'agit de l'engagement d'une médiatrice culturelle, car il y a de plus en plus de visites scolaires sur l'année scolaire (25 durant la dernière année scolaire) et de l'engagement d'une stagiaire pour l'étude de tableaux et pour le remplacement des réceptionnistes du musée (nécessité de rapidement palier quelques jours pour le manque de personnel à la réception). Il s'agit aussi d'engager deux collaborateurs scientifiques pour 2027 en lien avec une exposition de photographie en collaboration avec le MSAP.

- 82041.3170 : amendement déposé par la Municipalité de -3000.-- CHF et accepté par la COFI.

Un commissaire relève qu'il est dommage d'enlever de l'argent pour « exposition et animation », en faisant remarquer que ce musée fait déjà peu d'expositions et que cela va amener le personnel à faire leur travail avec vraiment peu de moyen. Mme Melchior assure qu'une discussion avec le musée a eu lieu et que la direction a renoncé à faire une exposition qui aurait dû avoir lieu en extérieur. Elle précise cependant qu'actuellement le MH fait 2 expositions par an (au lieu d'une auparavant), ce qui est une belle progression.

### **Bibliothèque :**

3185 honoraires et frais d'expertise transféré notamment sur la position 3170 Médiation culturelle: on constate une diminution au total de de 6'000frs avec cette ventilation sur plusieurs positions. Monsieur Buchs répond qu'il est inscrit au budget ce dont la Bibliothèque a effectivement besoin, en rapport notamment aux dépenses réalisées en 2024 pour les projets de médiation. Un effort a été fait, pour être le plus juste possible.

## **Famille, éducation et sport, 951 et 952, avec Mme Willommet**

### **Secteur Sport :**

- 951.3653.07 : un commissaire relève que c'est uniquement pour les Pléiades. Selon une convention conclue en 2001. La discussion au CC (préavis 23/2001 et CC du 12 décembre 2001) a été fait très largement sous le signe de la négation du réchauffement climatique. Que disent les statuts de la "Coopérative des Pléiades" sur le retrait d'une commune ? Selon quelles conditions et avec quel délai une commune peut-elle dénoncer la convention ?

Le secteur sport rappelle que le 24 novembre 2003, il y a eu la signature de la « Convention entre les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz et les autres communes du bassin utilisatrices des installations des remontées mécaniques des Pléiades (Vevey, la Tour-de-Peilz, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Chardonne et Jongny) ». Cette convention prévoyait pour Vevey une participation de CHF 3.--/hab. en 2003, elle est de CHF 5.--/hab. en 2025. Après une première période convenue de 5 ans, cet accord a été reconduit tacitement pour une période de 3 ans fin 2008, 2011, 2014, 2017, 2020 et 2023 avec une échéance au 31 décembre 2026. L'art. 8 de la convention stipule : *"La présente convention entre en vigueur dès sa signature par toutes les communes concernées. Elle vaut pour une période*

de cinq ans et est renouvelable de trois ans en trois ans sauf avis de dénonciation notifié un an à l'avance". La convention est donc dénonçable par la Municipalité pour le 31 décembre 2026, avec un préavis de 12 mois. Il est utile de préciser que les élèves de 5- 6P de l'Établissement primaire de Vevey montent chaque année en hiver pour des journées à ski ou en plein air. Pour plus d'informations, il faut contacter la coopérative.

Une commissaire questionne sur le véhicule utilisé par le secteur sport, c'est la première année que le secteur en utilise un ?

Effectivement, c'est la première année. Le secteur sport a pu reprendre un véhicule que Durabilité ne pouvait plus proposer (trop vieux véhicule). Cela permet une meilleure efficacité du travail, et que ce véhicule change leur quotidien pour le transport de matériel. Il s'agit donc des charges liées à ce véhicule.

### **Bureau animation-jeunesse**

- A la question d'un commissaire liée au frais de repas du Bureau animation-jeunesse,

Mme Beetschen lui répond qu'à ce jour pour 2025, CHF 245.50 ont été dépensés.

### **Bâtiments, gérance et énergies, Église Évangélique Réformée, 841, avec M. Molliat**

- 841.3011 : un commissaire demande si la forte diminution déjà existante au Budget 2025 se confirme dans les comptes de cette année et qu'est-ce qui l'explique, sachant qu'il n'y a pas d'augmentation au 3012. Il demande également quelle est la base pour le salaire des organistes ?

Le service confirme cette diminution pour 2025 et les années suivantes. Contrairement à l'organiste, le préposé aux temples est maintenant un employé de la paroisse, engendrant une diminution du compte 841.3011 (Contrepartie dans le compte 841.3652.02 (Participation Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV))).

L'organiste est à 61%.

### **Cohésion sociale, 9523, avec Mme Kämpf**

- Ginkgo : 952.33113

Ginkgo doit déménager de locaux, car le bâtiment a été vendu. Ce sera un grand défi : tout un réseau avait été créé à la rue de l'Union et il faudra reconstruire un réseau dans un autre quartier.

Pour terminer, en regardant la page 161 de la brochure, *Charges et revenus par nature*, en ce qui concerne les natures 318 : il y a eu une augmentation de charges liées au Musées Jenisch (prime assurance pour nouvelle exposition), mais compensée par un prélèvement sur un fonds. Des frais supplémentaires liées au nettoyage ont été constatés chez Famille. Un commissaire demande pourquoi il y a un tel écart avec les Comptes 2024, et non pas avec le Budget 2025 ? Mme Bragagnini-Borloz rappelle que le budget est une autorisation de dépenser : il y a sans doute des postes qui n'ont pas été totalement dépensés aux Comptes 2024, dans certains secteurs, ce qui induit ces écarts entre les Comptes 2024 et le Budget 2026. Certains membres de la COFI ne sont pas convaincus par les explications. Il y a environ 200'000frs d'augmentation qui ne sont pas explicables pour le moment. Mme Willommet présente rapidement le tableau des natures 318 qui pourra être transmis aux commissaires.

### 3. VOTE

Au final, la commission des finances accepte le préavis tel qu'amendé, par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

\*\*\*\*\*

### 4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis N° 35/2025, du 8 octobre 2025, concernant le « Budget communal pour l'exercice 2026 » ;

**VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026, tel qu'amendé par la commission des finances et qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF 165'675'500.00
Revenus	CHF 155'950'900.00
Excédent de charges	CHF 9'724'600.00
Autofinancement	CHF 122'700.00

Pour la commission des finances  
La Présidente-rapportrice

Emmanuelle Carruzzo Evéquo

Rapport validé le 19 novembre 2025

Annexe : Tableau des amendements tel que défini par la commission des finances

Budget 2026 - Amendements COFI

Séance COFI du 20.11.2025

Conseil communal de Vevey

Amendements au budget 2026

Année 2026  
Vote COFI

N°	Page	Compte	Libellé	Remarques	Budget		Amendements		Budget amendé		TYPE	Vote	Accepté COFI	Amendements votés par la COFI			Amendements MUN
					Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				O	N	A	
		<b>TITRE 100-121</b>	<b>Secrétariat municipal</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 122-125</b>	<b>Accueil et population</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 130-132</b>	<b>Secrétariat municipal</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
1	5	36	130.3659	Subventions, dons, frais divers	30'500.00	0.00	-5'000.00		25'500.00	0.00	MUN	non		10	1	1	x
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 140-145</b>	<b>Relations humaines</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
2	7	30	141.3093	Frais sanitaires concernant le personnel	13'000.00	0.00	-7'000.00		6'000.00	0.00	MUN	non		11	0	1	x
3	7	30	141.3099.02	Charges diverses de personnel	150'000.00	0.00	-5'000.00		145'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 150</b>	<b>Affaires intercommunales</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 182</b>	<b>Economie, tourisme et vignes</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
4	11	36	182.3653	Soutiens pour le développement économique	50'000.00	0.00	-5'000.00		45'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
5	12	36	182.3658.08	Animations attractives des rues	25'000.00	0.00	-5'000.00		20'000.00	0.00	MUN	non		10	2	0	x
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 190-192</b>	<b>Systèmes d'information</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
6	13	31	190.3151.02	Maintenance des logiciels	433'800.00	0.00	-10'000.00		423'800.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
				Licences multiserveurs pour M-Files (-15'000) et maintenance logiciel de GED (+5'000)													
7	13	31	190.3185	Honoraires, études et frais d'expertises	172'000.00	0.00	-52'000.00		120'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
				Participation au projet iGov Portal de l'AVRIC et de l'UCV (-30'000) et évolution et développement solution GED M-Files (-22'000)													
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 200-220</b>	<b>Finances</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
8	17	32	200.3210	Intérêts débiteurs s/emprunts court term	770'000.00	0.00	-200'000.00		570'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
9	17	32	200.3223.100	Intérêts des emprunts à moyen et à long terme	420'000.00	0.00	-120'000.00		300'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
10		32	200.3223.19	BVG, 2025-2028, 0.460%, 5 mio	0.00	0.00	23'000.00		23'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
11		32	200.3223.20	BVG, 2025-2028, 0.460%, 15 mio	0.00	0.00	69'000.00		69'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
12		32	200.3223.21	BVG, 2025-2028, 0.460%, 5 mio	0.00	0.00	23'000.00		23'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 251-293</b>	<b>Bâtiments, gérance et énergie</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 2961-2962</b>	<b>Economie, tourisme et vignes - Vignobles et caves</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 300</b>	<b>Bâtiments, gérance et énergie</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 351</b>	<b>Urbanisme et mobilité</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
13	56	35	351.3517	Participation déficit transports publics	6'865'000.00	0.00	148'100.00		7'013'100.00	0.00	Technique	non					x
14	55	31	351.3185	Honoraires, études et frais d'expertises	263'600.00	0.00	-50'000.00		213'600.00	0.00	MUN	non		11	0	1	x
				Réaménagement Rue Aimé Steinlen et Gustave Coindet : sera traité par compte d'attente (investissement)													
15	55	31	351.3142	Entretien du réseau routier (mesures de mobilité)	75'000.00	0.00	-50'000.00		25'000.00	0.00	MUN	non		12	0	0	x
				Signalétique dynamique des parking : fera l'objet d'un préavis d'investissement													
16	56	42	351.4272	Anticipations immobilières	0.00	257'000.00		43'000.00	0.00	300'000.00	MUN	non		12	0	0	x
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 352-353</b>	<b>Durabilité</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
		<b>TITRE 400-470</b>	<b>Travaux publics, espaces verts et entretien</b>														
		TITRE	#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00							
17	67	33	420.3311.60	Amort. études prélim., image dir. & MEP Réam. interface gare	30'900.00	0.00	-30'900.00		0.00	0.00	Technique	non					x
18	67	33	420.3311.61	Amort. Démar. parti., amén. temp., MEP - Réamén. Place Robin	38'400.00	0.00	-38'400.00		0.00	0.00	Technique	non					x

Budget 2026 - Amendements COFI

Séance COFI du 20.11.2025

N°	Page	Compte	Libellé	Remarques	Budget		Amendements		Budget amendé		TYPE	Vote	Accepté COFI	Amendements votés par la COFI			Amendements MUN
					Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				O	N	A	
19	67	33	420.3311.65	Amort. Constr. terminus à la piscine de Vevey-Corseaux-Plage	Adaptation mise en exploitation prévue	3'800.00	0.00	-900.00		2'900.00	0.00	Technique	non				x
20		33	430.3312.03	Amort. réalisation du projet des jeux d'eau du Jardin Doret	Nouveau compte - Lié avec P30/2025 adopté le 02.10.2025	0.00	0.00	78'200.00		78'200.00	0.00	Technique	non				x
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>501-522</b>	<b>Famille, éducation et sports</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
21		43	506.4362.01	Remboursement de frais	En compensation de subvention cpte 506.3663	0.00	0.00		20'000.00	0.00	20'000.00	MUN	non	12	0	0	x
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>526-527</b>	<b>Bâtiments, gérance et énergie</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>528-5902</b>	<b>Famille, éducation et sports</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
22	92	31	570.3111	Achats mobilier, machines et matériel	CROSP - Amortissement équipement Verger 10	0.00	0.00	10'000.00		10'000.00	0.00	Technique	non				x
23	92	45	570.4522	Participation des autres communes	En lien avec amendement compte 570.3111	0.00	172'200.00		22'800.00	0.00	195'000.00	Technique	non				x
24	93	31	58101.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	129'600.00	0.00	-10'900.00		118'700.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	95	45	58101.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58101.3131	0.00	1'779'600.00		-10'900.00	0.00	1'768'700.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58101.3131	10'327'900.00	0.00	-10'900.00		10'317'000.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	96	31	58102.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	65'400.00	0.00	-6'600.00		58'800.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	97	45	58102.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58102.3131	0.00	955'200.00		-6'600.00	0.00	948'600.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58102.3131	10'327'900.00	0.00	-6'600.00		10'321'300.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	98	31	58103.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	93'700.00	0.00	-500.00		93'200.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	99	45	58103.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58103.3131	0.00	1'490'700.00		-500.00	0.00	1'490'200.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58103.3131	10'327'900.00	0.00	-500.00		10'327'400.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	100	31	58104.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	121'300.00	0.00	-17'300.00		104'000.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	101	45	58104.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58104.3131	0.00	1'416'000.00		-17'300.00	0.00	1'398'700.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58104.3131	10'327'900.00	0.00	-17'300.00		10'310'600.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	102	31	58201.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	25'800.00	0.00	-2'100.00		23'700.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	103	45	58201.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58201.3131	0.00	259'800.00		-2'100.00	0.00	257'700.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58201.3131	10'327'900.00	0.00	-2'100.00		10'325'800.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	104	31	58202.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	25'300.00	0.00	-2'500.00		22'800.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	105	45	58202.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58202.3131	0.00	174'400.00		-2'500.00	0.00	171'900.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58202.3131	10'327'900.00	0.00	-2'500.00		10'325'400.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	106	31	58203.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	30'300.00	0.00	-200.00		30'100.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	107	45	58203.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58203.3131	0.00	360'700.00		-200.00	0.00	360'500.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58203.3131	10'327'900.00	0.00	-200.00		10'327'700.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	108	31	58204.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	24'500.00	0.00	-3'500.00		21'000.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	109	45	58204.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58204.3131	0.00	347'300.00		-3'500.00	0.00	343'800.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58204.3131	10'327'900.00	0.00	-3'500.00		10'324'400.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	112	31	58206.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	58'700.00	0.00	-2'500.00		56'200.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	113	45	58206.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58206.3131	0.00	470'200.00		-2'500.00	0.00	467'700.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58206.3131	10'327'900.00	0.00	-2'500.00		10'325'400.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	114	31	58207.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	54'300.00	0.00	-3'400.00		50'900.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	115	45	58207.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58207.3131	0.00	457'600.00		-3'400.00	0.00	454'200.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58207.3131	10'327'900.00	0.00	-3'400.00		10'324'500.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	120	31	58210.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	61'800.00	0.00	-7'000.00		54'800.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	121	45	58210.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58210.3131	0.00	590'300.00		-7'000.00	0.00	583'300.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58210.3131	10'327'900.00	0.00	-7'000.00		10'320'900.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	122	31	58211.3131	Achats de produits alimentaires	Ajustement	23'600.00	0.00	5'400.00		29'000.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
24	123	45	58211.4525	Contribution du Réseau Vevey	En lien avec amendement compte 58211.3131	0.00	234'000.00		5'400.00	0.00	239'400.00	MUN	non	12	0	0	x
24	125	36	585.3655.01	Contrib. structures accueil collectives	En lien avec amendement compte 58211.3131	10'327'900.00	0.00	5'400.00		10'333'300.00	0.00	MUN	non	12	0	0	x
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>600</b>	<b>Sécurité</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
25	129	35	600.3521	Part. au coût de Sécurité Riviera	Selon budget 2026 ASR	4'548'400.00	0.00	117'800.00		4'666'200.00	0.00	Technique	non	12	0	0	x
26	129	36	600.3659	Subventions, dons, frais divers	Manifestation du 31 décembre	10'000.00	0.00	-10'000.00		0.00	0.00	Technique	non	12	0	0	x
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>6552</b>	<b>Bâtiments, gérance et énergie</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>700-760</b>	<b>Cohésion sociale</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
27	134	36	751.3665.02	Aide aux chômeurs en fin de droit	A double, cf compte 740.3655.04	26'000.00	0.00	-26'000.00		0.00	0.00	Technique	non	12	0	0	x
28	133	36	740.3655	Part. à des actions sociales spécifiques		118'900.00	0.00	-20'000.00		98'900.00	0.00	Technique	non	12	0	0	x
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		TITRE		#N/A		0.00	0.00			0.00	0.00						
		<b>TITRE</b>	<b>810-815</b>	<b>Culture</b>													
		TITRE		#N/A		0.00	0.00										

